

Johanne Falardeau éliminée

page C-2



Les orchestres symphoniques

canadiens sont en péril page D-1

LE SOLEIL

ÉDITION SAMEDI / DIMANCHE
 QUÉBEC, SAMEDI 6 NOVEMBRE 1982
 86e année, no 262 204 pages 14 cahiers

Livraison à domicile (6 jours) \$2.00
 Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 90¢ Québec 75¢

Les autobus vont rouler demain matin

par Pierre-Paul NOREAU

Se fondant directement sur le rapport de ses deux émissaires spéciaux dans le dossier de la grève du

transport en commun à Québec, le gouvernement du Québec a soumis hier à l'Assemblée nationale une septième loi spéciale pour forcer un retour au travail, cette fois celui des chauffeurs de la CTCUQ.

Ce projet de loi numéro 84 débattu, hier, pendant plusieurs heures lors de la convocation anticipée des membres de l'Assemblée nationale, fixe à 10 pour 100 pour 1982 et 6 pour 100 pour 1983 plus une indexation partielle par montant forfaitaire, les conditions salariales de rentrée des membres du syndicat des chauffeurs.

Par ce projet de loi, le gouvernement du Québec mécontente à la fois l'employeur et les employés de la Commission de transport. Assurés d'une intervention législative plus tôt cette semaine, les deux avaient fait montre de leurs exigences respectives. La CTCUQ réclamait un contrat de trois ans alors que le projet de loi fixe à décembre 1983 la fin de la convention. De son côté, le syndicat revendiquait une augmentation sa-

Voir page A-2, **AUTOBUS** autres détails, page A-7

Débrayage du Front commun, le 10 novembre

par Pierre PELCHAT

Le Front commun CEQ-CSN-FTQ qui représente près de 200.000 travailleurs des secteurs public et parapublic a finalement arrêté la date du 10 novembre pour le déclenchement de la grève de 24 heures qui devrait paralyser la plupart des hôpitaux, centres d'accueil, écoles et cégeps du Québec.

La décision a été prise, hier soir, lors d'une réunion des dirigeants du cartel intersyndical après avoir fait le bilan des négociations jusqu'ici aux différentes tables sectorielles et à la table centrale.

Les négociateurs syndicaux ont conclu en "un constat de blocage à la très grande majorité des tables de négociation" et ont donc décidé de recourir à un débrayage de 24 heures pour faire pression sur le gouvernement-employeur.

Cette grève d'une journée qui va survenir au lendemain de la reprise des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale se veut un coup de semonce au gouvernement québécois dans les négociations avec ses employés.

Les porte-parole des trois centrales syndicales ont assuré que les services essentiels, particulièrement dans le milieu hospitalier, seront maintenus durant l'arrêt de travail qui sera illégal puisque la convention collective ne sera échue qu'en avril prochain.

Les trois centrales ont obtenu de leurs membres les mandats de grève nécessaires pour le débrayage de 24 heures. A la FTQ, les syndiqués se sont prononcés dans une proportion qui dépasse 80 pour 100 pour le recours à ce moyen de pression au moment jugé opportun.

Les membres de la Centrale de l'enseignement du Québec ont quant

à eux voté pour la grève de 24 heures dans une proportion de 60 pour 100.

Voir page A-2, **DÉBRAYAGE**



Quel spectacle!

Le Colisée n'était pas plein, hier soir, mais Diane Dufresne a donné un autre spectacle digne de ses meilleures performances.

détails, page E-8

Le massage



une clef de santé

Au Québec, le massage fait son chemin plus lentement que sûrement parmi les médecines douces. Ce n'est pas qu'il soit moins efficace que ses pairs; bien au contraire. Mais les vestiges encore frais d'une société puritaine font peser sur lui de bien lourds préjugés. Et les fréquentes descentes de police dans certains salons contribuent à entretenir la confusion entre massages érotiques et massothérapie dans l'esprit du grand public.

Domage pour tout le monde, car le massage est une clef de santé. Le grand Hans Selye y voyait "un des moyens les plus efficaces d'obtenir une relaxation après les agressions de la vie quotidienne".

Paul Roux a consacré au massage une série d'articles dont la publication se poursuivra pendant six lundis consécutifs dans LE SOLEIL. Il y sera question de tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le massage et que vous n'avez jamais osé demander.

Lundi: Qu'est-ce que la massothérapie?



\$2 milliards de produits agricoles exportés en 1984

page B-3



C'est avec une grande satisfaction que les 56 employés de la fédération ont accueilli la décision de la cour.

Entraide: Justin Dugal démissionne

par Hélène BARIL

M. Justin Dugal, président de la Fédération des sociétés d'entraide économique du Québec, a annoncé hier soir sa démission à la tête de ce mouvement.

Dans un communiqué émis hier soir, M. Dugal déclare que l'ordonnance du tribunal obligeant la fédération à redéménager son siège social, de Québec à Alma, ne

lui donnait pas de choix. La décision du juge Jacques Philippon, de la cour supérieure du Québec, a fait que son rôle lui apparaît "paradoxal et impossible à accomplir".

En annonçant sa décision, le président Dugal rappelle que la décision du conseil d'administration de déménager le siège social d'Alma à Québec avait été prise pour assurer la rentabilité du mouvement. Selon M. Dugal, l'or-

donnance émise par le juge rendra difficile l'atteinte de cet objectif.

A titre de président, M. Dugal déclare qu'il lui est impossible de respecter les directives du conseil d'administration et de se conformer à l'ordonnance du tribunal.

Il ajoute que sa démission sera soumise pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration prévue pour le 10 novembre.

Voir page A-2, **DUGAL**

LES "POPPERS"



UNE DROGUE MÉCONNUE

page B-1



Un nouveau feuilleton

LE SOLEIL entreprend aujourd'hui la publication en feuilletton des aventures de la célèbre détective québécoise Arlene Supin.

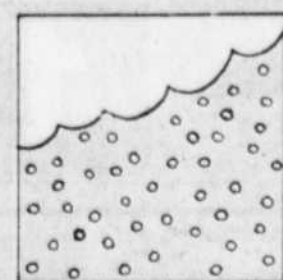
Distinguée latiniste dont la réputation dépasse les frontières québécoises, Arlene ne manquera pas de séduire les lecteurs à l'approche d'un hiver qui s'annonce rigoureux.

Dans cette nouvelle série d'aventures Arlene est confrontée au suicide mystérieux du roi du caoutchouc, Phil Lactic. Et son ami, le capitaine Van Katparkat participera à l'arrestation des abominables forbans qui ont assassiné le célèbre critique d'art américain Frank S. Stein.

Bonne lecture! page D-6

sommaire

Annonces classées	G-1 à G-20 et H-6 à H-10
Arts et spectacles	D-1 à D-10
Bridge	H-8
Carrières et professions	E-2 à E-4
Décès	H-10 et H-11
Echecs	H-7
Economie-finance	B-5 à B-8
Editorial	A-10
Feuilleton	D-6
Habitat	E-5 à E-7
Horoscope	H-9
La bonne chère	E-9 à E-11
Loteries	A-2
Monde	H-4 à H-11
Mot mystère	H-9
Mots croisés	H-9
Où aller à Québec	D-10
Page des lecteurs	A-11
Pages documentaires	B-1 à B-3
Patron	H-8
Sciences	B-4
Sport	C-1 à C-8
Télévision	A-2
Tourisme	F-1 à F-7



Nuageux avec averses de neige à Québec et dans l'Est, aujourd'hui. Minimum de moins 2 et de 3. Demain, dégagement à Québec et nuageux avec averses dans l'Est.

détails, page H-6

2 hold-up en 45 minutes

Deux hold-up à moins de 45 minutes d'intervalle sont survenus de part et d'autre du fleuve, hier soir. Vers 22h30, un type d'environ 23 ans, avec une barbe de quelques jours, s'empara de quelque \$200 à l'Accommodation Lavoie Inc., du 1481 rue Provancher, à Cap-Rouge, sous la menace d'une barre de fer. Il s'enfuyait à pied.

Un peu avant 23h, un individu armé s'empara d'environ \$1,300 au Servi-Prix de la rue Principale, à Saint-Rédempteur. Agé d'une vingtaine d'années, mesurant plus d'un mètre 80, moustachu et arborant une grosse tête frisée, le voleur se serait enfui également à pied. L'opération 100 déclenchée par la Sûreté du Québec et les corps policiers des environs n'avait donné aucun résultat, vers 23h30.

Le conducteur de l'automobile qui avait plongé du quai 54, sur les bords de Beauport, dans le fleuve Saint-Laurent, au début de la semaine, a été identifié comme étant M. Adrien Giguère, âgé de 60 ans, du 2160, 26e Rue, à Québec. Le corps de M. Giguère a été repêché jeudi après-midi par l'équipe de plongée de la Sûreté du Québec. L'autopsie a révélé que son décès est consécutif à la noyade.

L'enquête n'a pas encore révélé les causes de ce plongeon fatal, survenu alors que l'automobile de M. Giguère roulait à petite vitesse le long du quai.

DÉBRAYAGE

(Suite de la première page)

Le plus important groupe de la CSN, celui des affaires sociales avec plus de 80,000 membres, s'est prononcé dans une proportion de 66 pour 100 pour la grève générale illimitée qui pourra être précédée d'un arrêt de travail de 24 heures. Il semble bien pour le moment que la Fédération des affaires sociales va s'en tenir à la décision du Front commun et de limiter la grève à 24 heures dans un premier temps.

Tati est mort

PARIS (AFP) — Jacques Tati, auteur et réalisateur de "Mon oncle", est mort dans la nuit de jeudi à vendredi des suites d'une embolie pulmonaire, a-t-on appris dans son entourage.

Jacques Tati, de son vrai nom Jacques Tatischeff, était âgé de 75 ans. A la demande de la famille, le lieu du décès n'a pas été communiqué.

Parmi ses films les plus célèbres: "Les vacances de M. Hulot", "Play Time", "Trafic" et "Jour de fête".

LOTOS

LOTO PROVINCIAL
4219898 gagne \$500,000
219898 gagnent \$50,000
19898 gagnent \$1,000
9898 gagnent \$100
898 gagnent \$25
98 gagnent \$10

MINI-LOTO
624480 gagnent \$50,000
24480 gagnent \$5,000
4480 gagnent \$250
480 gagnent \$50
80 gagnent \$5

LOTO 6/36
9-17-21-22-32-36
numéro complémentaire: 8
mise-tôt: 5-6-11-36

LA QUOTIDIENNE
(tirage de vendredi)
3-1-5-7
Numéro Boni:
359513
Informations: 643-8990



Isabreuil Vilandré, 18 ans, candidat aux élections municipales du 7 novembre à Sillery (il se présente dans le quartier Sainte-Marie), vient de prêter à la Société d'habitation du Québec un bronze du défunt sculpteur Alfred Laliberté, dont le 100e anniversaire de naissance a été fêté récemment. Le bronze est intitulé "Le vaisseau de caillier avec du sucre du pays" et représente une femme tenant un bol (d'ancien) yogourt et un pain de sucre d'érable.

DUGAL

(Suite de la première page)

vembre. M. Dugal ajoute dans son communiqué que l'abolition des fonctions exécutives du président s'insère dans le programme de réduction du nombre de cadres proposé lors de l'assemblée du 22 octobre.

Par ailleurs, la décision de la cour supérieure d'ordonner à la Fédération des sociétés d'entraide (FSE) de rapatrier son siège social à Alma signifie, pour les employés, un retour définitif de la fédération dans la ville où l'institution a vu le jour.

C'est dans cet état d'esprit qu'ils se présenteront au travail, lundi matin à Alma et toutes les journées suivantes, s'ils ne peuvent recommencer à travailler dès le 8 novembre.

Ce ne sera toutefois vraisemblablement pas lundi que les employés pourront reprendre leur travail puisque les dirigeants de la fédération ont convoqué les présidents des 64 sociétés d'entraide à une assemblée générale mercredi, au Mont Sainte-Anne, pour décider des mesures à prendre à la suite du jugement rendu hier.

La décision du juge Jacques Philippon devient exécutoire le 17 novembre, c'est-à-dire qu'à cette date, le mobilier, les documents et tous les effets de la fédération déménagés clandestinement à Québec le 22 octobre, devront être revenus à Alma.

Appel
Un avocat de Montréal, Me Pierre-Louis Trudeau, qui re-

présente la FSE a déclaré dans une interview téléphonique qu'il recommanderait d'interjeter appel du verdict du juge Philippon. Si la FSE en convient, "nous demanderons à la cour d'appel du Québec d'examiner notre appel avant la fin novembre". L'appel serait entendu à Québec.

Pour Me Trudeau, l'ordre du juge Philippon se prête à "plus d'une interprétation", ajoutant qu'à cause de son libellé, "il est difficile à comprendre et à exécuter".

Preuve de préjudices

En décidant d'accorder l'injonction demandée par les employés, le juge Philippon a dit convenir que le syndicat, en instance d'accréditation, a fait la preuve que des préjudices sérieux et irréparables ont été causés à ses membres. Le déménagement, selon le juge, revêt un aspect inusité et la fédération aurait pu avoir recours à d'autres moyens avant d'en arriver à cette solution.

Joie à Alma

C'est évidemment avec une grande satisfaction que les 56 employés de la fédération ont accueilli la décision. Pour leur représentant, M. Richard Thériault, il s'agit d'une victoire du bon sens.

Les employés se sont dit prêts à rattraper le temps perdu et à travailler fort pour que le mouvement de l'entraide puisse compléter sa relance.

Une fois le siège social rapatrié à Alma, les employés entendent se prévaloir des dispositions du code du travail et exiger de leur employeur des compensations pour les préjudices qu'ils ont subis privés de travail et de salaires qu'ils ont depuis le 22 octobre.

Aussi satisfait qu'eux était le maire d'Alma, M. Gabriel Fortin, hier, d'abord parce que le maintien de quelque 60 emplois est toujours bienvenu, dans l'actuel contexte économique. Mais il considère aussi la décision du juge Philippon comme une victoire régionale, obtenue grâce à la solidarité des employés et des gens de la région.

Maintenant, a conclu le maire Fortin, si la fédération veut quitter Alma, elle devra en prouver la nécessité et en discuter avec ses employés.

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION
647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30
647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

AUTOBUS (Suite de la première page)

lariale de 11 pour 100 la première année et il obtient 10 pour 100 seulement en 1982.

Somme toute, la loi reprend les paramètres fixés par les médiateurs, Lucien Bouchard, négociateur en chef du gouvernement et Jean-Roch Boivin, chef de cabinet du premier ministre. Le retour au travail est fixé à demain matin et la loi prévoit la protection des chauffeurs victimes d'une perte d'emploi pour maladie occupationnelle.

Pas de commission parlementaire

Reprenant la requête soumise jeudi par le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Donatien Corriveau, le député indépendant Guy Bisailon et plusieurs représentants de la députation libérale ont demandé, hier, la tenue d'une commission parlementaire, ne serait-ce que pour quelques heures. Celle-ci, qui a été refusée, aurait permis d'entendre une dernière fois l'argumentation des parties.

De la même manière, un vote scindé sur le projet de loi n'a pas été retenu tel que voulu par les libéraux et M. Bisailon. Ces derniers reconnaissant le principe d'une intervention pour une reprise du service, s'opposaient cependant au décret fixant les conditions de retour au travail.

De la plupart des interventions précédant l'adoption de la loi, il s'est dégagé un blâme presque unanime, mais plus ou moins sévère selon le côté de la Chambre de la conduite de la CTCUQ au cours des négociations. A l'opposé, la bonne foi syndicale a maintes fois été saluée du moins quant à la dernière étape, si ce n'est une intervention du président du Conseil du trésor, le ministre Yves Bérubé, qui a signalé que les chauffeurs d'autobus auraient pu éviter bien des inconvénients aux usagers en acceptant l'offre de juillet dernier à 9 pour 100, 8 et 6.5.

Selon M. Bérubé, la loi 84 aura tout au moins le mérite d'avoir diminué l'écart entre les chauffeurs de Québec et ceux de Montréal, le principe que les salariés d'une même catégorie d'emploi ont à être soumis aux mêmes conditions de travail, devant être recherché. Par ailleurs, les augmentations de 10 et 6 pour 100 respectent les paramètres maximaux établis pour la fonction publique.

L'adoption de la loi qui n'était toujours pas chose faite tard hier soir aura probablement rallié tous les députés à l'exception de M. Guy Bisailon. Bien que contre la facette du décret, les députés libéraux avaient manifesté l'intention d'appuyer le gouvernement lors de leurs interventions.

TELE SOLEIL
Changements pour samedi et dimanche

Complément au Télé-Soleil

SAMEDI 6 NOVEMBRE

12h00 (22) **NCAA Football** Harvard vs Holy Cross.
15h30 (3) **NCAA Football** Georgia vs Florida.
17h30 (5) **Science-réalité**
19h30 (15) (20) **Emission spéciale** Info-planète. Sujet: L'atmosphère de la liste secrète.
22h00 (4) (6) (7) (9) (11) **Sur la sellette** Inv.: M. André Ouellet, ministre Consommation et Corporations.

DIMANCHE 7 NOVEMBRE

12h30 (3) **The Muppet Show**
13h00 (3) **The Children Mystery Theatre** "Mystery of Fire Island".
(7) (9) (11)
(12) **Hebdo-Dimanche**
(5) 2,000 ans

après Jésus-Christ

(5) **Special Treat**
(12) **Yvon Deschamps** "Allô, salut comment ça va?"
13h30 (4) (5) (7) (9) (11) (12) (13) **Football canadien**
14h00 (3) **CBS Sports Sunday**
(5) **Best of the Midnight Special**
(12) **Sports Hot Seat** Inv.: David Leighton, président-directeur général du comité d'organisation des Jeux olympiques à Calgary.
14h30 (12) **The War Years** "Battle of Moscow".
15h00 (5) **NBC Sports Special**
15h30 (3) **NBC Basketball** Seattle vs Milwaukee. (2h30)
16h30 (4) (5) (7) (9) (11) (12) (13) **Documentaire** "Le facteur de clovecin".
18h00 (5) **Focus '82**
18h30 (5) **At the Movies**

20h30 (4) (7) (9) (11) **Cinéma:** "L'immortel". Science-fiction avec Christopher George, Jessica Walter, Barry Sullivan et Ralph Bellomy.
22h50 (4) (5) (7) (9) (11) (12) (13) **Les élections régionales**
23h00 (4) (5) (7) (9) (11) (12) (13) **Congrès du Parti libéral fédéral**
23h45 (4) (5) (7) (9) (11) (12) (13) **Sport-Dimanche**
00h02 (4) (5) (7) (9) (11) (12) (13) **La politique provinciale**
00h10 (4) (7) (9) (11) (12) **Présentation du Ciné-Club** (5) **Cinéma sur demande:** "Trinita, nous voilà".
00h15 (4) (5) (7) (9) (11) (12) **Cinéma-Club:** "Le facteur de clovecin".
00h30 (5) **Sign Off**
00h40 (13) **Ciné-Soir**

PHARM-ESCOMPTE JEAN GOUTU

C'est tellement mieux... c'est bien évident!

Attention...
Plus de 40 super-spéciaux dans notre circulaire à l'entrée

FA Bain de mousse 200 ml - GRATUIT 2 savons FA le tout une valeur de 8.93\$
4.39 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

NORMA-LIGNE Régime d'amaigrissement POUNDING Format: 24 sachets
9.79 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

LAIT FOUETTE Format: 20 sachets
7.89 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

Q-TIPS Coton-tiges Boîte de 400
1.99 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

PARAMETTE "SUPER" 11 vitamines et 5 minéraux, plus fer. 100 comprimés
4.69 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

LISTERINE Rince-bouche 750 ml
2.79 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

50% DE RABAIS sur le prix de détail suggéré.

SOFT & DRI Désodorisant 200 ml + 50 ml
1.99 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

BAUSCH & LOMB Solution de trempage. 240 ml
3.39 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

UN PAR JOUR vitamines. 100 comprimés
3.29 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

CIRCULAIR Purificateur d'air à double action.
1.17 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

JAVEX Javel concentré. 3.6 l
.99 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

NIVEA Crème pour la peau 120 ml
1.69 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

ULTREX Cartouches à lames Jumelles Paquet de 5
1.49 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

DR SCHOLL'S Semelles en laine de mouton ou thermales.
1.99 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

DOWNY Assouplisseur de tissus. 3 litres
3.69 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

HALO Shampoing pour cheveux. 225 ml
.59 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

MISS CLAIREOL Formule shampoing
3.29 Spécial avec ce coupon
Limite: 1 par client

AMPOULES "ACTION" Ampoules longue durée. 40, 60 et 100 watts. Boîte de 3
.89 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

AGREE Shampoing 350 ml
2.19 Avec ce coupon PJC
Limite: 3 par client

Radio-Québec diffuserait par satellite dès 1985

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Radio-Québec entend diffuser par satellite sur tout le Québec à compter de 1985.

Un document proposant l'utilisation du satellite canadien "Anik C" a déjà fait l'objet de l'approbation du conseil d'administration de la société d'Etat et il est présentement à l'étude au bureau du ministre québécois des Communications, M. Jean-François Bertrand.

A Matane pour inaugurer officiellement l'antenne desservant le

territoire gaspésien allant de Baie-des-Sables à Mont-Louis, un porte-parole de M. Bertrand, M. Réal Barnabé, a indiqué hier que le projet devrait être déposé au Conseil des ministres avant la fin de l'année.

"Dans le contexte actuel, tout dépassement budgétaire est un peu considéré comme inacceptable, a ajouté M. Barnabé. Mais si on nous prouve qu'à long terme, nous pouvons épargner et mieux desservir les Québécois, la démonstration convaincra."

Vice-président à la technique de Radio-Québec, M. Claude Robert a laissé entendre que la démonstration est possible. "Nous remplacerions la transmission par micro-ondes par cel-

le par satellite. Nous estimons qu'en conservant le réseau micro-ondes, le coût de location annuel est de \$2,5 millions. Si nous conservons ce budget en y ajoutant \$500,000, nous sommes en mesure de desservir par satellite tout le territoire."

En changeant de technologie, la diffusion vers des centres isolés, telles les îles de la Madeleine, serait facilitée. Et plus économiquement, semble-t-il, puisque Radio-Québec—Gaspésie évalue à \$1 million le réseau de relais micro-ondes nécessaire pour rejoindre les Madelinots.

Les réponses viendront rapidement, ont laissé présager MM. Barnabé et Robert, puisque les avis

pour abandonner en 1985 la location des relais doivent se faire d'ici la fin décembre. "Nous ne demandons pas un budget supplémentaire de \$3 millions, mais un ajustement de \$500,000, a plaidé M. Robert. Et le coût des satellites est appelé à diminuer."

Inauguration sans faste

Hier, Radio-Québec a inauguré officiellement l'entrée en service des antennes de Baie-Trinité (desserte à partir de la Côte-Nord, de la partie sud du territoire gaspésien) et de Sept-Îles. La cérémonie de Matane s'est déroulée sans le faste prévu et avec un petit air de morosité inattendu.

Retenus à Québec pour un débat spécial de l'Assemblée nationale, le député-ministre de Matane, M. Yves Bérubé, et le ministre des communications, M. Jean-François Bertrand, n'ont pu se rendre à Matane. M. Bérubé s'est adressé aux quelque 75 personnes présentes par la voie d'un télégramme tandis que l'assemblée a eu droit à un message sur bande magnétoscopique de M. Bertrand saluant l'événement. Le président-directeur général de Radio-Québec, M. Gérard Barbin, s'est également fait remplacer puisqu'il devait se rendre à Matane en compagnie des ministres.

Le président de Radio-Québec—

Gaspésie—îles de la Madeleine, M. Francis Pelletier, s'est "réjoui" avec beaucoup de modération de l'entrée en service de l'antenne de Baie-Trinité au coût de \$1,3 million. "C'est un grand jour pour la Gaspésie, mais c'est une histoire à suivre."

"A vouloir trop louer la régionalisation, on sème le doute chez ceux qui la vivent. La région est au tout début de sa croissance et voilà qu'on nous parle de décroissance. On nous promettrait en 1982, 15 à 18 heures de production et nous nous retrouvons aujourd'hui avec 10 heures de production, c'est-à-dire 20 émissions qui seront diffusées à partir de janvier."

L'Etat admet qu'il possède un "coussin"

LE SECTEUR PUBLIC EN NÉGOCIATION



Les syndicats insatisfaits des discussions sectorielles

par Robert LEFEBVRE
de la Presse canadienne

Les négociations dans le secteur public et parapublic n'iraient pas aussi rondement que le prétend le gouvernement. La version syndicale révèle au contraire que les pourparlers aux tables sectorielles sont bloqués.

"Alors que le gouvernement prétend amorcer le processus d'une négociation rapide et qu'en plus il prétend que le temps presse, il agit de façon à créer des impasses à l'ensemble des tables sectorielles", ont déclaré hier en conférence de presse les trois coordonnateurs syndicaux du front commun, MM. Gilles Lavoie, Jean-François Munn et Réal Lafontaine.

C'est dans ce contexte que le comité de liaison du front commun intersectoriel s'est réuni en fin de soirée hier pour évaluer la situation et discuter des moyens d'action à prendre pour forcer le gouvernement et les associations patronales à négocier.

La plupart des syndicats affiliés aux centrales CSN, CEQ, et FTQ ont obtenu de leurs membres le mandat de déclencher un arrêt de travail de 24 heures au moment jugé le plus opportun dans le cadre de la stratégie syndicale de conclure un règlement négocié cet automne.

Cette possibilité devait être évoquée la nuit dernière suite au rapport des trois coordonnateurs de la négociation sur l'évolution des pourparlers.

A propos de la table centrale toutefois, où les discussions ont démarré pour de bon jeudi, les négociateurs syndicaux n'ont rien à redire. Les négociations s'y poursuivent à un rythme accéléré et des séances sont prévues pour toute la semaine.

Le coordonnateur de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Gilles Lavoie, s'en est pris par ailleurs au principal négociateur du gouvernement, M. Lucien Bouchard, pour les propos qu'il a tenus la veille devant les journalistes.

Ce dernier avait déclaré que la CEQ ne semblait pas vouloir suivre le rythme accéléré qui avait été donné aux négociations ces derniers jours et qui a été suivi par les deux autres groupes, la CSN et la FTQ.

Les trois centrales avaient suggéré la semaine dernière au porte-parole du gouvernement d'intensifier les négociations d'ici au 14 novembre en abordant les sujets en trois blocs, allant des sujets secondaires à ceux d'intérêt hautement prioritaires, en consacrant 4 jours par bloc.

En faisant la suggestion d'adopter ce nouveau procédé, a expliqué hier M. Lavoie, "il a été clairement dit que quant à la CEQ nous ne fonctionnions pas nécessairement dans ce processus des blocs de 4 jours ni dans un rangement aussi structuré. Nous nous inscrivions cependant, comme les deux autres centrales, dans le même objectif dans le temps d'une douzaine de jours pour nous permettre d'avoir le portrait le plus clair possible de ce qui est réglable et de ce qui n'est pas réglable."



Les coordonnateurs des négociations pour les trois centrales CSN, CEQ et FTQ, MM. Jean-François Munn, Gilles Lavoie et Réal Lafontaine.

Vote prochain des infirmières sur leurs moyens de pression

par Rolande PARENT

MONTREAL (PC) — Le Regroupement des infirmières et infirmiers du Québec demandera à ses 32,000 membres de se prononcer sur un mandat de grève de 24 heures et un mandat de grève générale illimitée comme moyens de pression dans le cadre de la présente ronde de négociation.

En conférence de presse, hier à Montréal, une porte-parole du Regroupement, Mme Ginette Gosselin, a précisé que le vote se tiendra au cours de la semaine prochaine dans les 20 syndicats répartis dans 250

à 300 établissements du Québec.

Mme Gosselin a par ailleurs établi que tous les groupes locaux qui se seront prononcés en faveur du déclenchement de la grève de 24 heures au moment du débrayage imminent du front commun (CSN-FTQ-CEQ) du secteur public et parapublic, s'y joindront.

"La détermination des services essentiels a été réalisée dans chaque hôpital, sous forme d'entente négociée ou de li-

te déposée", a-t-elle assuré.

Arguments de mobilisation

Le Regroupement des infirmières et infirmiers du Québec, quoique ne faisant pas partie du front commun, reprend essentiellement les arguments des trois grandes centrales syndicales pour expliquer la nécessité de la mobilisation de ses membres.

Mme Aline Michaud, conseillère syndicale, a

affirmé "qu'un règlement (de la convention collective) passe par une entente sur le salarial et sur le normatif" rejetant ainsi les modalités de la loi 70 et ses coupures de près de 20 pour 100 des salaires.

par Pierre PELCHAT

Le gouvernement du Québec dispose bel et bien d'un petit "coussin" de près de \$60 millions pour réduire les coupures de salaires au bas salaires des secteurs public et parapublic.

C'est ce qu'a confirmé, hier, au SOLEIL, un porte-parole du président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé. Le gouvernement renoncera ainsi à une partie de la récupération salariale de \$521 millions.

Cependant, le porte-parole gouvernemental estime qu'une réduction de la récupération ne vient pas en contradiction avec la loi. "Le montant de \$521 millions n'a pas été inscrit dans la loi", a-t-il expliqué.

Les dispositions de la loi prévoient que seule une entente entre un syndicat et le gouvernement peut modifier le montant de la récupération salariale et la façon de le faire.

Ainsi, le Front commun et le gouvernement pourraient conclure une entente qui diminuerait la récupération qui avait été établie à \$521 millions lors de l'adoption de cette législation. A la limite, un accord pourrait être conclu sans diminuer les salaires en janvier si les deux parties en viennent à une entente sur les nouvelles échelles salariales qui respecteraient les "équilibres budgétaires".

Or, cette diminution de la récupération ne semble pas remettre en cause les "équilibres budgétaires". Au

Conseil du trésor, on soutient que la loi 70 se voulait une police d'assurance pour ne pas avoir à augmenter les impôts. Cependant, on ne sait trop ce qui arrive au déficit.

En ce qui concerne la récente proposition de gel des salaires jusqu'au 30 juin 1983 présentée par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), le porte-parole gouvernemental a expliqué que cette offre ne violait pas la loi 70 dans sa forme mais qu'elle ne respectait pas son esprit. Pour l'ensemble des travailleurs des secteurs public et parapublic, la proposition du SFPQ aurait constitué un manque à gagner de \$300 millions pour le gouvernement.

Par ailleurs, le coordonnateur gouvernemental des négociations, M. Lucien Bouchard, n'a pas voulu démentir ou confirmer l'information voulant que le gouvernement ait discuté de la possibilité de diminuer les coupures de salaires jusqu'à 6 pour 100 en janvier prochain pour les plus bas salaires au lieu de la diminution de 19,45 pour 100 prévue initialement.

Cependant, M. Bouchard a précisé que cette hypothèse n'avait pas encore été présentée aux négociateurs du Front commun faute de temps.

Hier, au cours d'une conférence de presse, les représentants des trois centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ ont également confirmé que cette hypothèse n'avait pas été abordée à la table des négociations jusqu'ici.

Accord de principe sur des questions mineures

Première entente de principe dans les négociations des secteurs public et parapublic entre la CSN et le comité patronal des affaires sociales.

Cet accord porte toutefois sur des points mineurs. Les deux parties se sont mises d'accord sur des clauses normatives qui touchent le dossier du salarié, le régime syndical, la retenue syndicale, l'affichage d'avis, certaines dispositions relatives à l'ancienneté, le rappel au travail et la disponibilité entre autres.

Du côté patronal, on dit qu'il s'agit d'une "première lueur d'espoir". "C'est une entente de principe sur des

sujets secondaires ne signifie pas pour autant un règlement global à court terme. Elle démontre cependant que contrairement à ce qui a été véhiculé dans les médias, nos négociateurs et leur équipe possèdent tous les mandats nécessaires pour faire progresser positivement la négociation", a affirmé le président du comité patronal des négociations, M. Jacques Nadeau.

Pour la CSN, cette entente de principe intervenue à la table sectorielle des affaires sociales "ne constitue pas un déblocage de la négociation suite aux divers refus pris par le porte-parole patronal pour ralentir le processus de négociation".

Des obligations d'épargne qui rapportent doublement...

À la Fiducie du Québec, vous pouvez acheter vos obligations d'épargne du Canada et les déposer directement dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

En plus de vous procurer le rendement intéressant de vos obligations, votre REER Obligations d'épargne vous permettra de réaliser d'appréciables économies d'impôt. Il contribuera également à vous assurer une retraite à l'abri des soucis financiers. Enfin, vos obligations conserveront tous les avantages qui leur sont propres; elles demeureront notamment encaissables en tout temps.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur les possibilités qu'offrent les obligations d'épargne. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

LE REER Obligations d'épargne; pour gagner sur tous les tableaux.

Succursales

- Chicoutimi** (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume
- Laval** (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres
- Montréal** (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins
- Québec** (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
Sainte-Foy
- Sherbrooke** (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier



Fiducie du Québec

desjardins

SEULE(E)?

Pour trouver Famille, l'amour, le mieux-être

élan

- Un moyen moderne
- Un service personnalisé
- Des cours de Gym-Yoga Anti-Gymnastique
- Centre de rencontres et de gym-yoga

85, Grande-Allée est (de 11h à 20h30)
522-7155

ENTREPOT A SACRIFIER

Tres bien situé
— 9.500 pi. ca. incluant 1.000 pi. ca. de bureau entièrement meublé et climatisé.
— Financement possible.
— Location possible.
Renseignements Jour: 653-6171
Soir de 19h00 à 21h00: 653-0917

Sainte-Foy



Julie Claude Leblanc

Julie Claude Leblanc, docteur en médecine dentaire, graduée de l'université de Montréal en 1980, est heureuse d'annoncer l'ouverture de son nouveau bureau au 2600, boulevard Laurier, suite 265 à Sainte-Foy.

Heures d'ouverture:
Lundi au jeudi 7:30 heures à 21:00 heures
Vendredi et samedi 8:30 heures à 14:00 heures
659-4877 (ANN)

INCROYABLE MAIS VRAI! Diminuez vos impôts

- revenu garanti 5 ans
- augmentation de la valeur de l'immeuble
- location assurée pour 5 ans
- immeuble neuf de prestige
- près de la colline parlementaire

INVESTISSEZ EN BEAUTÉ
JACQUELINE L. BOUTET INC.
courtier en immobilier
(418) 522-1525

Monsieur Jean Aubé est de retour à la Bijoutheque et vous offre, pour cette occasion

DES RABAIS DE 20 à 50% sur montres, bijoux et cadeaux (rabais en vigueur jusqu'au 30 nov.)

Bijoutheque INC.
PLAZA LAVAL
2750, chemin Sainte-Foy - Sainte-Foy
658-0683

Les certificats de **DÉPÔT GARANTI** du Trust Général le mode d'épargne d'un intérêt **SUPÉRIEUR**

- Taux d'intérêt élevé
- Sécurité du capital et des intérêts
- Aucun coût
- Taux d'intérêt garanti
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Conseillers financiers à votre service

13%

Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum 500\$

TRUST GENERAL
Québec: 1091, chemin Saint-Louis 688-0630
Lévis: 300, Côte du Passage 833-4450

NOUVEAU
Renseignez-vous sur nos certificats **dépot** garantis
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

30% DE RABAIS



Torsades en or massif 14 ct à bas prix spéciaux

Nous avons considérablement réduit le prix de ces superbes bijoux parce que ce genre de chaîne en or massif est le plus en demande sur le marché.

Nous avons découvert que le sautoir de 50 cm est aussi très populaire chez les hommes.

	Nos prix courants	EN SOLDE
Bracelet	\$275.	\$192.50
Collier, 40 cm (16")	600.	420.00
Collier, 50 cm (20")	750.	525.00

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

Faites le calcul: vous économisez \$25 sur chacun!



Deux portefeuilles pratiques et utiles, un pour lui, un pour elle. Les deux contiennent une calculatrice qui, en plus d'exécuter les opérations habituelles, possède une mémoire, un convertisseur métrique et un arrêt automatique.

Ils disposent également de beaucoup d'espace pour les cartes de crédit et autres papiers importants. Pour homme, ci-haut, le modèle est celui d'un portefeuille classique. Celui du bas, pour dame, est muni d'un fermoir sur le rabat, d'un stylo et d'un porte-monnaie à fermeture à glissière.

Brun, havane ou bourgogne.
Courant, \$67.50 **PRIX SPÉCIAL, \$42.50**
(Une économie nette de \$25!)

Nous vous invitons à profiter de notre plan "Mise de Côté" pour vos achats de Noël
692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

Duhaime affirme qu'on ne fermera pas Schefferville

SHEFFERVILLE (d'après PC) — Le sentiment du ministre québécois de l'Énergie et des Ressources sur l'avenir de Schefferville ne

semble pas faire de doute: "On ne fermera pas, on ne fera pas de développement à l'envers", a affirmé M. Yves Duhaime lors d'une es-

cale dans cette ville de la Côte-Nord, afin de rassurer les autorités et les quelque 300 travailleurs d'Iron Ore, victimes de "ce coup d'as-

sommoir".

M. Duhaime a profité de sa visite pour annoncer aux citoyens de Schefferville la tenue, en janvier, d'une commission parlementaire à Québec afin de discuter du sort de Schefferville dont l'avenir est sérieusement compromis consécutivement à l'annonce de la fermeture de la mine de l'Iron Ore du Canada.

Probablement tenue dans la seconde moitié du mois de janvier, cette commission n'abordera pas la question de la fermeture en tant que telle de l'Iron Ore, mais l'avenir global de Schefferville, a précisé M. Duhaime devant une cinquantaine de citoyens

entassés dans une salle de l'hôtel de ville.

En outre, pour venir en aide aux gens qui voudront se présenter devant la commission parlementaire, le gouvernement mettra à leur disposition un fonds spécial de "plusieurs dizaines de milliers de dollars" qu'on utilisera aussi pour venir en aide aux gens qui seront réembauchés dans le besoin, cet hiver.

Avant-goût

Dans deux semaines, les citoyens de Schefferville auront un avant-goût de ce que leur réserve le mois de juillet. Quelque 270 travailleurs de la mine seront mis à pied comme on l'avait

prévenu, bien avant l'annonce de la fermeture par la compagnie, à la différence, toutefois, qu'ils ne réintégreront pas leurs emplois au mois de juin.

Changement d'attitude

Le maire Charles Bégin a avoué, lors d'une entrevue, qu'il ne se sent pas isolé malgré l'éloignement de son village, compte tenu de témoignages de sympathie venus d'un peu partout au Québec.

Certes il restera après juillet 1983 un village, avec des maisons vides, que l'Iron Ore ne fera certainement pas démolir et une population autochtone probablement majoritaire.

L'hôpital, les services municipaux, les écoles, l'aéroport demeureront ouverts, les services seront toutefois réduits et coûteront plus chers et les gouvernements devront collaborer encore plus pour faciliter l'existence d'un peu tout le monde, a déclaré M. Bégin.

Contribution des gouvernements

Pour le maire, si Schefferville doit demeurer une ville, il faudra inévitablement une plus grande contribution des gouvernements.

M. Bégin demande deux types d'aide gouvernementale. D'abord, une augmentation de la contribution financière de Québec aux services municipaux réduits par l'exode des travailleurs et, d'autre part, une aide financière pour tous les habitants du village qui ne profiteront pas des indemnités qui seront versées par la compagnie Iron Ore à ses employés pour s'installer dans une autre région de la province.

Une bague à chaque doigt pour si peu!



Des bagues, nous en avons!

En fait, nous en avons à la douzaine, une collection brillante qui comprend 72 styles à la mode.

Toutes nouvelles et très jolies, elles sont offertes à un prix Birks spécialement réduit qui en fait de véritables aubaines!

En plaqué or, la plupart de ces bagues sont serties de pierres d'imitation.

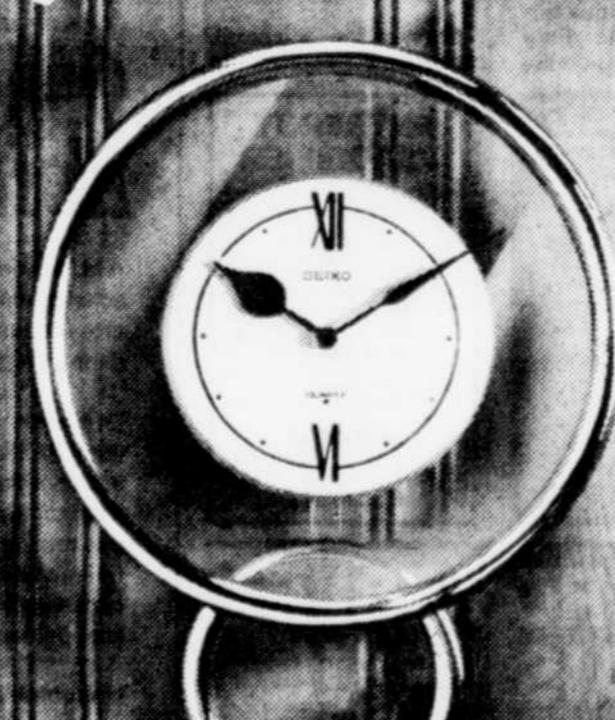
PRIX SPÉCIAL, \$9.99 CHACUNE

Nous vous invitons à profiter de notre plan "Mise de Côté" pour vos achats de Noël

692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

Faites partie du cercle QUARTZ SEIKO



Cette pendule murale d'un style tout à fait nouveau, chez Birks, indique l'heure clairement et avec la précision du quartz... son pendule silencieux oscille à un rythme inaltérable.

Elle est offerte tel que représentée, c'est-à-dire de ton or avec cadran doré et guilloché, ou de ton argent avec cadran noir.

Hauteur approximative: 15 pouces.

\$150.

Nous vous invitons à profiter de notre plan "Mise de Côté" pour vos achats de Noël
692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

CLINIQUE D'OPTOMETRIE DE LORETTEVILLE
Examen de la vue
Verres de contact
Lunettes

Dr René Rhéaume, O.D., optométriste
167, boul. Valcartier, Loretteville
842-8408

jeûner!

Le jeûne est un repos: des vacances physiologiques.

Clinique de jeûne
renaissance sante

1241, rte Trans-Canada, Lauzon, Qué. G6V 7M5
833-4248 837-6702

Briquets plaqués or -indubitablement Birks!



Ces briquets portent fièrement la griffe de Birks pour une raison importante: nous croyons qu'il s'agit des meilleurs briquets au butane que l'on puisse acheter en ce moment! Fabriqués expressément pour nous par les artisans de Colibri qui partagent avec Birks un même souci de la qualité et de l'esthétique.

4 modèles au choix, fonctionnent à pierre très fiable.

Plaqué or à pointes de diamant. Plaqué or guilloché. \$180 chacun

Laque noire ou écaille de tortue à garniture plaquée or. \$225 chacun

Nous vous invitons à profiter de notre plan "Mise de Côté" pour vos achats de Noël
692-3822

BIRKS
JOAILLIERS

Hausse du prix du lait

MONTREAL (d'après PC) — Le prix du litre de lait augmentera de \$0.02 à compter du 1er décembre, a annoncé hier la Régie des marchés agricoles.

Cette augmentation à laquelle devront faire face les consommateurs découle de la décision de la régie d'accorder une hausse du prix du lait de consommation aux producteurs. Celui-ci passera de \$43.96 à \$45.96 l'hectolitre.

Les prix de gros et de détail subiront également des ajustements de prix de 2 cents le litre.

C'est une hausse de 4.6 pour 100 aux producteurs et de 2.5 pour 100 aux consommateurs, a noté la régie dans un communiqué.

Les oeufs

Le prix des oeufs payés aux agriculteurs baissera de \$0.02 lundi, ce qui sera la deuxième baisse mensuelle consécutive, a annoncé, hier, l'Agence de commercialisation des oeufs. C'est la baisse du prix du grain qui en est cause et il appartient aux épiciers d'en faire profiter, ou non, les clients.



BRUNCH-CAUSERIE



M. Gérard D. Lévesque
L'association libérale de la circonscription électorale de Charlesbourg est heureuse de recevoir M. Gérard D. Lévesque, m.a.n., représentant de Bonaventure à son brunch-causerie du 7 novembre 1982 au Patro de Charlesbourg, 400, 77e Rue est, Charlesbourg, à 9:30.

Employés de garage des concessionnaires d'automobiles

Le conflit pourrait durer très longtemps

par Roch DESGAGNE

La grève générale illimitée des employés de garage des concessionnaires d'automobiles de la région de Québec risque d'être longue, "si les employeurs ne changent pas leur position sur les trois points majeurs du litige", prétend M. Richard Beaulieu, conseiller technique de la CSD auprès du Syndicat national des employés de garage de Québec Inc.

Déclenché jeudi après-midi chez les 23 concessionnaires d'automobiles

de la région de Québec, l'arrêt de travail risque de se prolonger, les 445 travailleurs syndiqués refusant catégoriquement de reculer sur l'agencement de la semaine de travail, sur l'application de la clause d'ancienneté, ni sur la garantie de la semaine de 40 heures.

Les employés de garage exigent au moins le statu quo de la convention actuelle, et luttent pour conserver des points gagnés depuis nombre d'années, explique Richard Beaulieu. "Nous n'accepterons jamais le balayage de ce que ces travailleurs ont

gagné petit à petit au cours des dernières conventions", insiste-t-il.

La rencontre d'hier, convoquée à la demande des représentants des employeurs, a été brève. La partie patronale a demandé aux négociateurs syndicaux s'ils maintenaient leurs positions sur les trois priorités, et devant leur réponse affirmative, ils se sont retirés.

Pour le conseiller technique de la CSD auprès des employés des concessionnaires, les conditions actuelles de travail constituent le plancher de négociation. M. Beaulieu explique que le

syndicat n'a même pas eu l'opportunité de faire des contre-propositions sur les clauses monétaires, n'ayant pas encore reçu d'offre formelle des employeurs. Quant aux clauses normatives, elles semblent loin d'être réglées.

Le Syndicat (CSD) des employés de garage des concessionnaires d'automobiles de Québec représente 645 membres, dont 445 travaillaient lors du déclenchement de la grève.

"Nous nous demandons sérieusement si le présent conflit ne favorise pas certains concessionnaires

qui auraient intérêt à en faire tomber d'autres", commente Richard Beaulieu en terminant l'entrevue qu'il accordait au SOLEIL.

"Y crois-tu?"

Par ailleurs, certains observateurs interprètent la décision d'un des concessionnaires GM les plus actifs de l'agglomération de Québec, "l'Ami Michel", de cesser ses opérations d'ici quelques jours, comme une manœuvre de pression dans le contexte des négociations en cours.

Selon une nouvelle diffusée par Radio-Canada, l'Ami Michel aurait fait parvenir au ministère du Travail un avis de fermeture qui toucherait 25 personnes dont environ la moitié sont des travailleurs syndiqués. "Y crois-tu?", a lancé le reporter de la radio d'Etat, en parodiant l'original concessionnaire GM.

M. Michel Cloutier est demeuré tout à fait inaccessible, hier, et les quelques personnes qui se trouvaient au garage de Charlesbourg préféraient ne pas aborder le sujet.



Médaille du civisme remise à sept citoyens de Québec

par André ROY

Le ministre québécois de la Justice, Me Marc-André Bédard, a rendu hommage hier matin, au Parlement de Québec, aux 22 premières personnes désignées par le comité de la loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., c. 20). Cette loi, adoptée en janvier 1981, propose des décorations, distinctions ou récompenses aux citoyens qui, "dans des situations exceptionnelles commandant un geste de secours ou une action de la part d'un individu, ont non seulement dépassé la collaboration que les citoyens se doivent habituellement entre eux, mais ont en outre exposé leur vie pour en sauver une autre".

La reconnaissance de ces actes exceptionnels a donné lieu, cette année, à la remise de sept médailles du civisme (et un montant de \$1,000), et 15 mentions d'honneur du civisme (plus une somme de \$500), à autant de récipiendaires du Québec, dont huit résidant dans l'Est de la province. Cette cérémonie, inaugurée hier, sera reprise à tous les deux ans.

La cérémonie d'hier, vise à ce que le mérite civique soit reconnu publiquement et encouragé. Elle procède directement de l'application de la nouvelle loi favorisant le civisme.

Les huit récipiendaires de l'Est du Québec honorés à cette occasion sont: MM. Michel Bédard, du quartier Duberger, à Québec, et Denis Chabot (à titre posthume), de Lauzon, qui ont reçu la médaille du civisme et \$1,000; Mmes Johanne Leblanc, du quartier Les Saules, à Québec et Francine Tourangeau, du quartier Orsainville, à Charlesbourg; MM. Yvon Roberge, de Charny; Claude Pelletier, de Saint-Jean-de-la-Lande, dans le Témiscouata; Anaclain Cyr, de Sept-Îles et Serge Albert, de Gagnon, sur la Côte-Nord, qui ont reçu des mentions d'honneur du civisme et \$500.

La médaille du civisme est une création du sculpteur Lewis Pagé, de Québec. Les parchemins accompagnant les mentions ont été réalisés par sa sœur Marie-Céline Turcotte, religieuse moniale de la congrégation des Soeurs de la Visitation de Lévis.

Le Soleil, Yvon Monsegrim
Pour n'avoir pas hésité à sauter dans la Saint-Charles en furie, le 22 février 1981, pour sauver de la noyade un enfant de neuf ans, M. Michel Bédard, de Duberger, a reçu la médaille du civisme des mains du ministre de la Justice, hier.

le futon, un style venu du Japon

- 20% sur notre futon simple rég. 120,00 \$
spécial **96,00 \$**
- 20% sur notre futon double rég. 158,00 \$
spécial **126,40 \$**
- 20% sur notre futon "queen" rég. 180,00 \$
spécial **144,00 \$**
- 10% sur nos housses de futon



l'atmosphère au 2° O
2006, chemin St-Louis (coin Marguite)
Sillery, Québec
G1T 1P1 (418) 683-9641

A PLACE LAURIER

ESPACES DE BUREAUX A LOUER
TOUR CHAMPLAIN ET TOUR FRONTENAC
de 250 à 13,000 pi. ca.
Clef en main si désiré

S'adresser à:
DALE BROWN DENIS DE ROSA
514-879-1630 418-651-7085

PROPRIÉTÉ DE ET GÉRÉE PAR
MARATHON
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON LIMITÉE

VENTE

COMMANDEZ VOTRE PASSAGE D'ENTRÉE DÉMONTABLE en toile synthétique

Finie la corvée de pelletage de l'entrée!

VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS...

G.B.I.

C.B.I.- 21, Montcalm, Lévis
837-8863

Fabricant de garages en toile synthétique, serres, tentes, cabanons, auvents pour fenêtres et patios, toiles de piscines, de camions, pour la construction.

Cartes Master Card et Visa acceptées.

Elle est moins chère que vous ne le pensez

PRELUDE '82

8889\$*

HATEZ-VOUS!!

A ce prix-là, elles risquent de s'envoler! Aussi, venez voir et essayer les nouvelles

HONDA 1983
chez

ee auto inc. 155, Kennedy, Lévis
HONDA 833-2135

* Sur Prelude en inventaire seulement.
Transport et préparation inclus, taxe provinciale en sus.

LA GALERIE DU MEUBLE

Point d'intérêt \$

Profitez de nos prix SUPER SPÉCIAUX faites de réelles économies et effectuez votre paiement en 10 mensualités sans aucun intérêt.

la facture chanceuse

Courez la chance de faire rembourser votre facture jusqu'à concurrence de 2000,00\$; chaque achat de 100,00\$ vous donne une chance de gagner!

Le tirage aura lieu à notre magasin du boul. Charest le samedi 13 novembre, à 17:00 heures.

GRATUIT

Découpez ce coupon et venez le déposer à l'un de nos magasins, vous courez la chance de gagner un bon d'achat d'une valeur de 500,00\$ dont le tirage aura lieu le samedi 13 novembre, à 17:00 heures.

Bonne Chance!

NOM: _____
ADRESSE: _____
TÉL. RÉS.: _____
TÉL. BUR.: _____

Contemporain, 18, rue Courcellette Québec 681-0171
Traditionnel, 1299, boul. Charest O. Québec 681-0171
Les Galeries de la Capitale, Québec 681-0171

Moins d'élections sans opposition

par Roch DESGAGNE

L'intérêt des Québécois envers la politique municipale serait-il en montée fulgurante? Un facteur qui pourrait confirmer que tel est le cas, c'est le fait que le taux des élections sans opposition à la mairie des municipalités du Québec a chuté de façon sensible, passant de 67 à 46 pour 100 cette année.

Des élections auront lieu demain dans quelque 1.000 municipalités du Québec. Les seules élections à la mairie concerneront alors deux millions et demi de citoyens et si l'on tient compte que la moitié des postes de conseillers sont à pourvoir dans un millier de municipalités, on évalue à deux millions de votants de plus qui seront appelés à exercer leur droit, au cours de la journée de dimanche.

Aux postes de conseillers, également, l'élection sans opposition a diminué considérablement, de 68,5 à 46,6 pour 100, cette année.

C'est donc dire que l'opposition — et l'intérêt il va de soi — est beaucoup plus forte que jamais sur la scène politique municipale.

Laissons aux experts le soin d'analyser ce

phénomène, mais on peut croire que le rôle plus important que les municipalités sont appelées à jouer y est sans doute pour quelque chose. Le citoyen se rapproche également de ses préoccupations immédiates de payeur de taxes...

On ne peut pas dire que ce sont les sujets de débats qui captivent plus qu'il ne faut. Dans l'agglomération de Québec, par exemple, une des campagnes a démarré de façon plutôt "catholique", sur une question de bosses de ralentissement sur une artère achalandée. Ailleurs, tout à tourné autour d'une vieille lutte de personnalités.

Dans les régions de l'Est du Québec, il y aura donc votation dans quelque 400 municipalités, demain. Les villes de plus de 5.000 habitants où les citoyens iront aux urnes sont Mont-Joli, Rimouski, Black-Lake, Charny, Donnacona, Lauzon, Sillery, Val-Bélair, Saint-Romuald, Saint-Georges-Ouest, Saint-Jean-Christostome et Victoriaville.

Pour cette circonstance, LE SOLEIL disposera d'une équipe de journalistes afin de suivre le déroulement de ce scrutin dont les résultats complets seront publiés dans LE SOLEIL de lundi.

La chambre de Beauport vise la création d'un centre d'interprétation de l'hiver

par Gérald OUELLET

Reprise des activités à la Chambre de commerce de Beauport pour la saison 1982-1983. En effet, le nouveau président, M. Richard Crépeault, mettra l'accent sur la continuité, avec la formation d'un comité mixte pour travailler à la réalisation du centre d'interprétation de l'hiver. Il se propose également de suivre le dossier de l'agrandissement du port de Québec sur les bords de Beauport.

De plus, le président Crépeault se propose de faire des pressions auprès du gouvernement du Québec, afin d'avoir au moins une sortie pour Beauport sur l'autoroute 440, ce qui donnera accès au boulevard Sainte-Anne. Il continuera à promouvoir la réalisation d'un lien nord-sud dans Beauport, que l'axe Saint-David.

Enfin, le président Crépeault souhaite ardemment que la ville de Beauport puisse s'occuper elle-même de la publicité de son parc industriel qui est présentement administré par la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

Activités

La Chambre de commerce de Beauport a formé récemment six comités en prévision de ses activités pour 1983. Il s'agit des comités touristique, affaires urbaines, exposition industrielle et commerciale, recrutement, les soupers causerie et celui du centre d'interprétation de l'hiver qui sera présidé par l'architecte Claude Guy.

La Chambre de commerce de Beauport a également collaboré avec la Chambre de commerce régionale Montmorency à l'élaboration d'un mémoire qui a été présenté récemment à six ministres fédéraux concernant le développement économique régional.

Enfin, la chambre tiendra vendredi son premier cocktail bénéfice en plus d'effectuer le 12 novembre une visite industrielle de la firme Bombardier Ltée, section construction de mé-

tro, à La Pocatière.

de Beauport s'est dotée récemment paraitra pour la première fois au milieu du mois de novembre. C'est ce que nous confie le directeur des communications de la ville.

Le conseil municipal a prévu de publier 10 numéros de ce périodique de format tabloïd et d'y inclure la programmation saisonnière du service des loisirs et parcs.

La matière traitée sera d'intérêt purement local, mais plus détaillée et approfondie qu'elle ne l'est généralement dans les grands quotidiens à vocation générale.

C'est dans un effort d'une plus grande diffusion de l'information municipale, de la part du conseil que les contribuables de Beauport recevront gratuitement cette publication qui sera distribuée par la poste dans tous les foyers.

Il n'y aura pas d'élection à St-Laurent

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'élection demain à la municipalité de Saint-Laurent, ille d'Orléans, le conseiller sortant au siège numéro 1, M. Jacques Coulombe, est réélu sans opposition suite au retrait de la candidature de M. Stéphane Lessard. Ce dernier s'est retiré de la lutte pour se soumettre à un règlement de son employeur qui exige de ses employés de ne pas postuler de poste dans la fonction publique.



La duchesse Claude La duchesse de Montcalm, Claude Pombrowski, a été couronnée par Danielle Larouche, duchesse de l'année dernière. Claude exerce les fonctions d'infirmière à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle est âgée de 24 ans.

Parution prochaine d'un autre journal municipal

BEAUPORT — Le nouveau journal d'information de Beauport s'est dotée récemment paraitra pour la première fois au milieu du mois de novembre. C'est ce que nous confie le directeur des communications de la ville.

Le conseil municipal a prévu de publier 10 numéros de ce périodique de format tabloïd et d'y inclure la programmation saisonnière du service des loisirs et parcs.

La matière traitée sera d'intérêt purement local, mais plus détaillée et approfondie qu'elle ne l'est généralement dans les grands quotidiens à vocation générale.

C'est dans un effort d'une plus grande diffusion de l'information municipale, de la part du conseil que les contribuables de Beauport recevront gratuitement cette publication qui sera distribuée par la poste dans tous les foyers.

Il n'y aura pas d'élection à St-Laurent

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'élection demain à la municipalité de Saint-Laurent, ille d'Orléans, le conseiller sortant au siège numéro 1, M. Jacques Coulombe, est réélu sans opposition suite au retrait de la candidature de M. Stéphane Lessard. Ce dernier s'est retiré de la lutte pour se soumettre à un règlement de son employeur qui exige de ses employés de ne pas postuler de poste dans la fonction publique.

Il n'y aura pas d'élection à St-Laurent

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'élection demain à la municipalité de Saint-Laurent, ille d'Orléans, le conseiller sortant au siège numéro 1, M. Jacques Coulombe, est réélu sans opposition suite au retrait de la candidature de M. Stéphane Lessard. Ce dernier s'est retiré de la lutte pour se soumettre à un règlement de son employeur qui exige de ses employés de ne pas postuler de poste dans la fonction publique.

Il n'y aura pas d'élection à St-Laurent

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'élection demain à la municipalité de Saint-Laurent, ille d'Orléans, le conseiller sortant au siège numéro 1, M. Jacques Coulombe, est réélu sans opposition suite au retrait de la candidature de M. Stéphane Lessard. Ce dernier s'est retiré de la lutte pour se soumettre à un règlement de son employeur qui exige de ses employés de ne pas postuler de poste dans la fonction publique.

Il n'y aura pas d'élection à St-Laurent

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'élection demain à la municipalité de Saint-Laurent, ille d'Orléans, le conseiller sortant au siège numéro 1, M. Jacques Coulombe, est réélu sans opposition suite au retrait de la candidature de M. Stéphane Lessard. Ce dernier s'est retiré de la lutte pour se soumettre à un règlement de son employeur qui exige de ses employés de ne pas postuler de poste dans la fonction publique.

Il n'y aura pas d'élection à St-Laurent

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'élection demain à la municipalité de Saint-Laurent, ille d'Orléans, le conseiller sortant au siège numéro 1, M. Jacques Coulombe, est réélu sans opposition suite au retrait de la candidature de M. Stéphane Lessard. Ce dernier s'est retiré de la lutte pour se soumettre à un règlement de son employeur qui exige de ses employés de ne pas postuler de poste dans la fonction publique.

Liberté vous offre un service professionnel en Corsetterie

Notre spécialité: **PROTHESE DU SEIN**

- SILIMA ● ANITA
- AMOENA de CAMP
- TRULIFE de CAMP
- COMPANION AIRWAY

Notre devise: **DISCRETION ET AJUSTAGE PARFAIT**

par des conseillères d'expérience. Consultations sur rendez-vous: 525-4841.

4 CONSEILLERES D'EXPERIENCE

Madame Claire Bédard, Madame Marjolaine Couture, Madame Rochée Magnan, Madame Huguette Poulin

UN CHOIX INCOMPARABLE DE VETEMENTS DE BASE

DANS LES MARQUES LES PLUS RENOMMEES:

- DAISY FRESH ● GRENIER ● CORETTE
- WONDER BRA ● EXQUISITE FORM
- FORMFIT ● WARNER ● PLAYTEX

IMPORTATIONS

- LEJABY ● FELINA
- CHANTELE ● BARBARA

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUEBEC

Autre vol de poudre d'or

MONTREAL (PC) — Quatre individus ont volé une quantité de poudre d'or évaluée à \$20.000 et des bijoux estimés à \$10.000, mercredi après-midi, à Pointe-aux-Trembles.

En entrant pour dévaliser la bijouterie, les voleurs ont immédiatement tiré des coups de feu au plafond, pour apeurer les employés et s'emparer du magot. Personne n'a été blessé.

CORRECTION

Veuillez prendre note qu'il s'est glissé une erreur dans notre cahier publicitaire "Cher petit Papa Noël", inséré dans Le Soleil le lundi 1er novembre.

En page 16, le jeu **DONKEY KONG de COLECO** à 67,77\$ n'est pas tel qu'illustré. Le modèle en vente est pour un joueur, alors que le modèle illustré est pour deux joueurs.

Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur aurait pu causer à notre clientèle.

Towers

L'OEIL EN FÊTE LA VENTE PHOTO ANNUELLE au Québec

DES CENTAINES DE SPECIAUX DANS NOS 15 MAGASINS

YASHICA

YASHICA FX-3, objectif 50mm F2
Votre meilleur choix! Compacte et légère. Elle offre plus de caractéristiques que toute autre pour ce prix!

168\$

YASHICA MF-2 avec étui
Une 35mm sans aucun ajustement. Son flash intégré vous garantit des photos réussies!

78\$

YASHICA FX-D, objectif 50mm F2
Une camera complète! Automatique, affichage à diodes, régulation quartz, mémoire... Un prix hors de l'ordinaire!

248\$

Flash Yashica CS-201 gratuit à l'achat d'un appareil FX-D!
Offre valide durant la promotion L'Oeil en Fête

OBJECTIFS YASHICA

28mm F2.8 — **98\$**

135mm F2.8 — **98\$**

Pratiques et économiques.
LES DEUX POUR 188\$

Ces prix sont en vigueur dans tous les Studios Gosselin Ltée et sont sujets à changement sans préavis. Le texte prévaut sur les illustrations en toutes occasions.

CARTES DE CREDIT VISA MASTER CHARGE AMERICAN EXPRESS ACCEPTÉES - PLAN DE FINANCEMENT ET MISE DE COTE

LES STUDIOS GOSSELIN DIVISION PHOTOGRAPHIE

LEVIS 102 Rte KENNEDY 833-5860
10 Ave BÉGIN 837-8868

QUEBEC 12 Côte de la FABRIQUE 692-4515

STE-FOY 3207 Ch. SAINTE-FOY 653-3220
2600 Boul LAURIER 656-6309
Complexe Centre-Ville

15 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!
Sherbrooke — Montmagny — Rimouski — Saint-Georges — Sainte-Marie — Pléssisville — Thérford Mines — Alma — Jonquière

2 jours + 2 jours
SAMEDI 6 NOVEMBRE + DIMANCHE 7 NOVEMBRE DES 8 h 30 A VOUS D'EN PROFITER

LIQUIDATION SKI

centre de **Ski Stoneham**

NOUVELLE MARCHANDISE NEUVE • DEMONSTRATEUR • USAGÉE 1980 1981 1982 1983

\$200 000
DE MARCHANDISE A LIQUIDER

2 GRANDS MAGASINS SOUS UN MÊME TOIT POUR 2 JOURS

GRATUIT
200 supports à ski Griffin à nos premiers clients

AVIS

Pour ne pas susciter la colère de la concurrence et des manufacturiers, nous ne devons mentionner aucun prix ni aucune marque dans cette réclame.

SKIS, BOTTES, FIXATIONS, BATONS, VETEMENTS, LUNETTES, BOTTES, FIXATIONS, BATONS, VETEMENTS, LUNETTES.

Il n'y aura pas d'élection à St-Laurent

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'élection demain à la municipalité de Saint-Laurent, ille d'Orléans, le conseiller sortant au siège numéro 1, M. Jacques Coulombe, est réélu sans opposition suite au retrait de la candidature de M. Stéphane Lessard. Ce dernier s'est retiré de la lutte pour se soumettre à un règlement de son employeur qui exige de ses employés de ne pas postuler de poste dans la fonction publique.

M. François Gagnon, C.A.

M. François Gagnon, C.A., associé à la firme Majette, Benoit, Bouange, Poiroux & Associés, sera le conférencier lors d'une réunion d'information organisée par l'Institut des assureurs-vie agréés, chapitre de Québec, le mardi 9 novembre, à 8 heures a.m. au Holiday Inn de Ste-Foy.

M. Gagnon vous attendra de 7 heures à 8 heures et de 8 heures à 9 heures.

Endroit: Holiday Inn Ste-Foy
Date: 9 novembre
Heure: 8 heures a.m.

Délégation Wallonie-Bruxelles

La première délégation de la Communauté française de Belgique et de la région Wallonie — la délégation Wallonie-Bruxelles — a été inaugurée hier à Québec, en présence du premier ministre René Lévesque.



Le Soleil, J.M. Villeneuve

Quebecair tentera d'infléchir la décision du ministre Pepin

par Roch DESGAGNE

Les autorités de Quebecair endossent les propos du ministre québécois des Transports, M. Michel Clair, lorsque ce dernier parle de faillite et de menace à la survie de l'entreprise, et elles tenteront tout ce qui est possible de leur part pour infléchir la décision du ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin, d'appliquer la loi S-31.

Le conseil d'administration de la société Quebecair doit être convoqué, au cours de la fin de semaine, afin de prendre position face à ce contexte qui met en jeu la survie de l'entreprise aérienne francophone, indiquait hier le porte-parole de Quebecair, M. Jean-Marie Pelletier.

Le président et chef de la direction de Quebecair, M. Alfred Hamel, a rencontré tout le personnel dans les hangars de la compagnie à Dorval, en fin de journée hier, pour leur exposer la situation. "Malgré la douche froide, tout le personnel, qui a pris cette affaire à coeur, a affirmé sa solidarité avec la compagnie", notait M. Pelletier au cours d'une entrevue au journal LE SOLEIL.

de personnes seraient ainsi affectées par les conséquences de sa disparition sur les sociétés Convair et Régional et sur les services contractuels des compagnies de transport aérien.

Sans compter la disparition d'un service essentiel pour la population du Québec, car Quebecair transporte 600,000 personnes au Québec, annuellement, ce qui ne comprend pas la part importante du noyau de passagers vers l'extérieur, précise M. Pelletier.

Plus de liquidité Quebecair a subi les mêmes difficultés ressenties dans l'ensemble de l'aviation commerciale, au cours des der-

nières années. Les augmentations de coûts, la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement économique ont fait que ce transporteur d'envergure limitée s'était récemment tourné vers le gouvernement du Québec pour renflouer ses fonds et disposer de plus de liquidité.

Le renouvellement et la modernisation de la flotte avec des 737 livrés en 1980 et 1981 se sont faits au moment où la crise économique s'amorçait, et le ralentissement considérable de l'économie s'est fait sentir très dramatiquement chez Quebecair, entre autres avec le déclin de l'activité sur la Côte-Nord.

Pour sauver une entreprise francophone, le gouvernement du Québec s'était impliqué l'an dernier, en achetant des actions privilégiées pour \$15 millions, et il s'apprêtait à apporter un autre investissement très substantiel — on a parlé de \$20 millions — pour assurer plus de liquidité à l'entreprise.

"La loi S-31 déposée mardi au Sénat et effective dès le lendemain matin le 3 novembre à 10h, est venue tout compromettre, enlevant toute possibilité au Québec d'investir davantage dans Quebecair, ce qui met en jeu la survie de la compagnie", conclut Jean-Marie Pelletier.

Ultimatum rejeté Le ministre fédéral des Transports a rejeté, l'ultimatum que lui

a servi son homologue québécois en affirmant que le gouvernement fédéral devrait retirer le projet de loi S-31 ou être responsable de la cessation des opérations de Quebecair.

Selon M. Pepin, le gouvernement du Québec essaie de passer "la patate chaude" au fédéral, et il soutient que M. Clair semble croire que le bill S-31 est fait tout particulièrement pour ennuyer Quebecair, alors que ce n'est pas le cas. A son avis, il n'y a rien de fondamentalement différent entre le projet de loi S-31 et l'article 15-1 de la loi sur l'aéronautique adoptée en 1977 et interdisant un transfert du contrôle d'un transporteur privé à un acquéreur provincial.

La loi spéciale sera respectée par les chauffeurs de la CTCUQ

par Pierre-Paul MOREAU

Les chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) ne défieront pas la loi spéciale de retour au travail et reprendront le volant de leur véhicule dès demain.

C'est du moins le scénario auquel il faut s'attendre si la recommandation du comité exécutif du syndicat des chauffeurs est appuyée lors du vote de demain après-midi en assemblée générale.

"Notre recommandation sera de respecter la loi" a fait valoir le président du syndicat, M. Claude Noël, après le dépôt de la loi 84, précisant toutefois qu'une dernière rencontre avec les membres de son exécutif devra permettre de fixer

définitivement les intentions du syndicat.

M. Noël n'a par ailleurs pas manqué de dénoncer l'attitude du gouvernement dans ce dossier. "Il est déplorable de se rendre compte que le gouvernement matraque comme il le fait le travailleur. Après avoir endossé le rapport des deux médiateurs, après avoir louangé tout au long de ce rapport la partie syndicale, après avoir dénoncé la mauvaise foi patronale, le gouvernement se retourne et règle par sa loi en dessous de ce qui avait été entendu par les deux parties à un moment donné."

Pour le président du syndicat, la direction de la CTCUQ n'en demeure pas moins le tout premier responsable. Selon lui, on ne peut oublier la similitude de l'attitude de ses patrons en 1979 lors de la grève de neuf

mois et lors du présent arrêt de travail.

"A ces deux occasions, la CTCUQ a fait montre d'un refus simple et net de négocier. La CTCUQ est restée sur ses positions, se permettant même de reculer sur ses premières offres. Somme toute, son intention a toujours été de remettre le bébé au gouvernement."

Objectifs politiques

M. Noël juge que cette attitude de la CTCUQ s'explique tout simplement par des objectifs politiques. "Finalement c'est une nouvelle bataille fédérale-provinciale qui s'est jouée sur le dos des travailleurs et sur celui des usagers."

Les chauffeurs vont retourner au travail, mais avec bien des choses sur le coeur, particulièrement du fait

qu'ils avaient obtenu la garantie des deux médiateurs qu'en acceptant la proposition de 11 et de 6 pour 100 sans indexation, la loi de l'Assemblée nationale serait favorable pour une fois aux travailleurs. Or, estiment-ils, ce n'est pas le cas.

Lors de l'assemblée générale qui se tiendra en après-midi demain, plusieurs membres du syndicat devraient faire entendre leurs critiques à plus d'un point de vue, que ce soit à l'endroit de la CTCUQ, des médiateurs ou du gouvernement.

PROBLÈMES D'HUMIDITÉ

Le FAN-X-CHANGER est la solution révolutionnaire aux problèmes d'humidité. Le FAN-X-CHANGER récupère 50% de l'énergie de l'air évacué en plus des points suivants:

- Améliore la qualité de l'air ambiant.
- Extrêmement silencieux.
- Aucun risque de gel.
- Entretien facile.
- Le FAN-X-CHANGER refroidit l'air admis durant l'été.
- Capacité de 210 PCM.
- Deux vitesses disponibles. Approuvé par l'ACNOR.

Disponible chez: **ÉNERGIE SOLUTION**
2525, boul. Hamel, suite 104, Les Saules - 872-8234

Sainte-Foy

Benoit Tanguay
Benoit Tanguay, docteur en médecine dentaire, titulaire de l'université de Montréal en 1975, est heureux d'annoncer l'ouverture de son nouveau bureau au 2600, boulevard Laurier, suite 265 à Sainte-Foy.

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi: 7:30 heures à 21:00 heures
Vendredi et samedi: 8:30 heures à 14:00 heures
659-4877

AVIS A TOUS LES DION

L'organisation des fêtes en juin 1984 en vue de souligner le 350e anniversaire de l'arrivée de Jean Guyon en Nouvelle-France, a été confiée à "Les Fêtes Jean Guyon-Dion Inc.", organisme sans but lucratif. La 2e assemblée se tiendra au sous-sol de l'Eglise St-Roch, 575, St-François est, Québec, le samedi 27 novembre 1982 à 13h30. Nous vous attendons!

Pour informations:
M. Claude Dion: (418) 831-2582
Mme Jules Dion: (418) 658-5885
M. Marius Dion: (418) 259-7254

BOIS / MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Faites-nous connaître vos quantités, nous vous ferons connaître nos prix.

BOMAT Inc.

EXPERT EN APPROVISIONNEMENT
1212, ch. Industriel, Bernières
831-4848

TRAITEMENT DE TEXTES

Cours sur systèmes de traitement de textes AES ET IBM

Le service de personnel ADHOC, avantageusement connu des milieux d'affaires et gouvernementaux de Québec, par son aide à la recherche de personnel qualifié, vous offre maintenant un centre de traitement de textes spécialisé où des cours de base et de perfectionnement vous sont dispensés par un personnel des plus compétents dans le domaine.

- Cours de jour ou de soir
- Étudiant par appareil
- Temps de pratique libre
- Certificat d'études attribué pour AES et IBM

Pour inscription:
220, Grande-Allée est, Québec, QC, 524-8319

55 ANS ET PLUS

- Chambre pour personne seule ou couple.
- Excellente nourriture, 3 salons.
- Très beau secteur près de l'église de St-François d'Assise et de l'hôpital.
- Surveillance 24 heures par jour.

Pour informations: 529-0171
235, boul. Bercoit XV

l'atmosphère au 2^e

... des rêves qui ont le sens du décor!

HABITAT 811

EN SPÉCIAL **FOUTANG** 189\$

ÉTAGÈRES melamine et bois, démontables, modulaires

CANAPÉ-LIT 54 pouces à partir de **144\$**

RABAIS DE 10% à 40% sur les modèles démonstrateurs et en inventaire.

Nombreux échantillons de plancher à liquider

HABITAT 811 QUEBEC
3070, chemin St-Louis
Sainte-Foy - 659-4425

Près de la colline parlementaire, au coeur des plaisirs de la ville de Québec

le condominium ST-AMABLE

vous offre un taux d'intérêt préférentiel de 9% GARANTIE DE 3 ANS à l'achat d'un appartement avant le 31-12-82. Luxueux 1, 2 et 3 chambres, incluant piscine intérieure, saunas, bain tourbillon, etc.

Prix à partir de 70 000\$

Occupation immédiate

le St-Amable
1155, av. Turnbull no 401, Qué. G1R 5G3
TÉL: (418) 525-4961
Visite lun.-ven.: 9h à 21h. Sam.-dim.: 12h à 17h.

Hyp. 9 3/4% - 3 ans

- 20% sur notre futon simple rég. 120,00 \$ spécial **96,00 \$**
- 20% sur notre futon double rég. 158,00 \$ spécial **126,40 \$**
- 20% sur notre futon « queen » rég. 180,00 \$ spécial **144,00 \$**
- 15% sur notre floraison de fleurs de soie ou de polyester.
- 10% sur nos éredons en duvet d'oie ou en plumes et duvet.
- 10% sur nos housses de futon

l'atmosphère au 2^e
2006, chemin St-Louis (coin Maguire)
Sillery, Québec
G1T 1P1
téléphone: (418) 683-9641

LA PARANOÏA EN DIX LEÇONS

LA VIOLENCE VERBALE À LA PORTÉE DE TOUS
VENGEZ-VOUS POUR VOTRE MIEUX-ÊTRE
JOB DE BRAS À L'HOSPICE
NOTRE INVITÉE: FRANCE CASTEL

ATTENDEZ-VOUS À UN CHOC!!

CROC

LE MAGAZINE QU'ON RIT!

EN VENTE PARTOUT

L'intérêt de Sidbec l'oblige à quitter Gagnon

par **Jean Didier FESSOU**
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Selon toute vraisemblance les 750 métallos à l'emploi de la Compagnie minière Québec-Cartier à Gagnon pour le compte de Sidbec-Normines, et qui ont été débauchés hier pour une période de deux mois, ne rentreront jamais au travail.

En effet, selon les informations recueillies par LE SOLEIL ces der-

niers jours auprès de sources autorisées, notamment à l'Office de planification et de développement du Québec, le gouvernement provincial a déjà arrêté sa décision de suspendre les opérations minières de Sidbec au Nouveau-Québec.

Et si cette décision se trouvait confirmée au cours des prochaines semaines, probablement vers la période des Fêtes, les travaux de la commission parlementaire consacrée à

Sidbec, la semaine prochaine, ne seraient qu'un exercice de style.

D'autre part, et comme le rapportait déjà LE SOLEIL dans ses éditions des 7 et 22 octobre, l'usine de bouletage de Sidbec-Normines à Port-Cartier serait maintenue en opération à un rythme ralenti et serait alimentée en concentré de minerai de fer en provenance des installations minières de Québec-Cartier à Mont-Wright.

Une telle décision en-

traînerait automatiquement la fermeture de Gagnon dont la seule raison d'être résidait dans les opérations minières de Sidbec, à savoir l'exploitation de la mine à ciel ouvert de Fire Lake et du concentrateur de Lac-Jeanine.

Une entente

C'est la Compagnie minière Québec-Cartier une filiale à part entière de la très puissante US Steel, qui avait bâti la ville de Gagnon au début des années 1960 afin

d'y exploiter les réserves ferrugineuses de Fire Lake.

Une dizaine d'années plus tard l'entreprise décidait d'investir quelque \$700 millions pour re-déployer ses opérations une centaine de milles plus loin afin d'exploiter les réserves ferrugineuses de Mont-Wright. Et pour loger ses employés elle faisait construire une nouvelle ville, Fermont.

A ce moment-là, c'est-à-dire en 1972, la ville de Gagnon était condamnée à fermer ses portes.

C'est alors que le gouvernement provincial, dirigé par M. Robert Bourassa, précipita la mise sur pied de Sidbec-Normines qui, avec ses opérations minières, devait sauver la ville de la

fermeture et compléter l'intégration verticale de Sidbec.

A l'époque, la demande mondiale en minerai de fer justifiait une telle décision parce que les producteurs ne satisfaisaient pas à satisfaire les besoins du marché.

Et une entente fut conclue entre Sidbec et Québec-Cartier. En échange de 8,2 pour 100 du capital-actions de Sidbec-Normines, la filiale de US Steel cédait pour environ \$35 millions la ville de Gagnon et ses installations minières tout en conservant le contrat de gérance et d'exploitation.

Sidbec mettait la main sur des actifs évalués à \$350 millions et Québec-Cartier obtenait

un contrat de gérance qui, pour la seule année en cours, lui rapportera \$44 millions. Et 1.500 personnes trouvaient leur gagne-pain dans cette affaire.

Une usine rentable

C'est ainsi que, en 1979, entrant en opération l'usine de bouletage de Port-Cartier d'une capacité de 6 millions de tonnes par année et dont British Steel détenait aussi 41 pour 100 du capital-actions.

Usine très moderne produisant, aux dires des spécialistes, les meilleures boulettes de fer en Amérique du Nord. Usine qui génère un profit de \$7,7 millions l'année dernière.

Malgré la fermeture de la mine et du concentrateur à Gagnon, le maintien des opérations de l'usine de Port-Car-

tier à un rythme ralenti et avec seulement 360 personnes, s'expliquerait par le fait que Sidbec devrait verser des indemnités compensatoires très lourdes à US Steel et British Steel en cas de fermeture. Le chiffre de \$220 millions a déjà été avancé.

Et puis, que l'usine de Port-Cartier soit ouverte ou fermée, Sidbec devra quand même rembourser l'emprunt qu'elle a contracté pour la construire. Un montant d'environ \$350 millions dont \$24 millions ont été remboursés l'année dernière.

La principale cause des déboires de Sidbec dans sa filiale minière réside dans le fait que la sidérurgie d'Etat est incapable de vendre ailleurs que sur les marchés spot la part des boulettes de fer pro-

duites sur la Côte-Nord et qui lui revient. A \$20 de déficit par tonne de boulettes, Sidbec a enregistré une perte nette de \$29 millions à ce seul chapitre en 1981.

Des discussions ont déjà eu lieu pour que US Steel se charge elle-même d'écouler ces boulettes de fer sur les marchés mondiaux.

Ainsi, après avoir éliminé ses coûts de gestion à Gagnon et ses pertes sur la vente de boulettes, Sidbec-Normines ne sera plus une cause de déficit pour Sidbec. Il ne restera plus à la sidérurgie d'Etat qu'à honorer la dette contractée pour la construction de l'usine de Port-Cartier. Une dette sur un actif n'est pas une perte d'exploitation. C'est un investissement.


autres détails, page B-8

EN SPECIAL! • HOTELIERS • RESTAURATEURS • TRAITEURS • etc.

LIQUIDATION de FIN D'ANNEE

SUR ECHANTILLONS DE MAGASIN ET SURPLUS D'INVENTAIRE

LUXUEUX COMPTOIR CAFETERIA



1 - 4 sections (10x180cm) - 1000g. chauffant, 1000g. refroidissant, 1000g. lavage, 1000g. séchage.
Prix courant 17 500 \$

PRIX SPECIAL 7900\$

1 - 3 sections mobiles
Prix courant 14 450 \$

PRIX SPECIAL 7400\$

VERRES A BIERE

14 oz (400) la douz. **5,48\$**

8 oz (400) la douz. **4,85\$**

A SPIRITUEUX (Highball)

7 oz (330) la douz. **4,65\$**

5 oz (330) la douz. **4,90\$**

CENDRIERS

4 1/4 x 4 1/4 po. **4 54\$** la douz.

Ces prix spéciaux sont pour des caisses de 6 douz.

RUBBERMAID

POT A BIERE

60 oz Par. Cassin de 5. Prix courant: 11,20\$ ch.

PRIX SPECIAL 5 95\$ ch.

CABARET A DESSERVIR

Cas. par casse de 12. Prix courant: 3,82\$ ch.

PRIX SPECIAL 2 70\$ ch.

COUPELLERIE WINDSOR

Couverts et couteaux: **1,70\$**

Couverts et couteaux: **2,70\$**

Couverts et couteaux: **2,70\$**

Couverts et couteaux: **2,70\$**

Couverts et couteaux: **2,70\$**

Couverts et couteaux: **5,50\$**

POUBELLES

19 gal. **25 90\$ ch.**

27 gal. **28 70\$ ch.**

Pour casse de 4.

NOMBREUSES AUTRES AUBAINES EN MAGASIN

Distributeur: Foster-Garland-Libby-St-Solan-MKE-Moritz-Mower-Diebel-Rubbermaid et autres.

N.B.: Toute cette marchandise est neuve et porte la garantie du manufacturier.

Renaud & cie

vaisselle Ltée

Ouvert le jeudi soir jusqu'à 21h et le samedi jusqu'à midi.

Spécialiste en fourniture d'hôtellerie depuis plus de 100 ans.

82, rue Saint-Paul, Québec - 692-0144



Une oasis paisible pour une retraite dorée... Pour couples ou célibataire

Cette nouvelle conception de logement prend la forme d'une auberge accueillante, où la vie s'écoulera agréablement dans un environnement douillet et fonctionnel.

Les personnes âgées, couples ou célibataires, s'y plairont particulièrement, en raison de la multiplicité des services et de la sécurité maximale des lieux. Le coût du logement inclut les diners et soupers. Choix de nombreux appartements tout-confort.

Occupation 1er déc. 82

Pour renseignements et visites: **522-1225 - 658-6550**

Auberge Logidor Ste-Foy
chemin Ste-Foy, angle rue Alain

TANGUAY MUSIQUE

Charlesbourg 627-3296 Fleur de Lys 522-0271 Place Laurier 659-7069

enceintes LUXMAN LX106

2 voies, 150 W

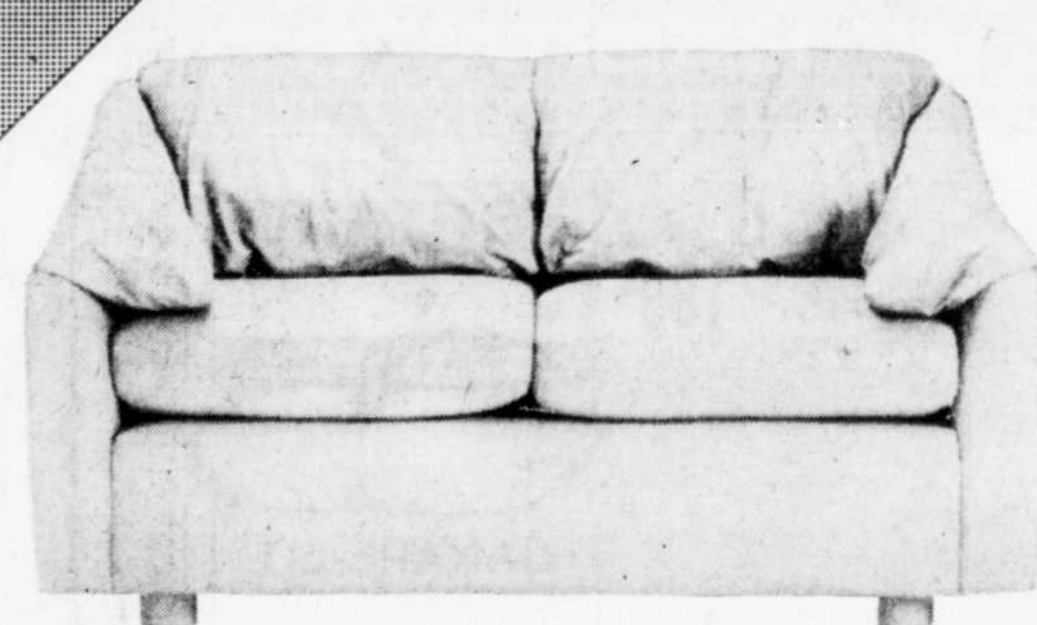


Classées la meilleure aubaine de l'année par la revue "Sound Canada"

universdécor PRÉSENTE: **le cuir racé**

Le fauteuil de cuir offert à des prix exceptionnels. Le cuir confortable, le cuir moelleux, le cuir fonctionnel.

DES MEUBLES À VOTRE MESURE... POUR VOTRE BUDGET



divan beige 1 695 \$

causeuse beige 1 295 \$

autres modèles à compter de 1 295 \$

5 CHOIX DE COULEURS

universdécor

INTERSECTION HAMEL ET HENRI IV
QUEBEC (418) 872-2321

TAPIS SUPER-SPECIALIAUX

3 JOURS SEULEMENT 8, 9, 10 NOVEMBRE, DE 9h A 17h30

TAPIS LUXUEUX

Ton sur ton, 100% nylon. Idéal pour salon, chambre et couloir.

Régulier: 19,99\$ v.c. ou 23,90 m.c.

PRIX VILLA DU TAPIS 6 99\$ OU 8 36\$ v.c. m.c.

TAPIS SAXONY

100% nylon

Régulier: 14,99\$ v.c. ou 17,92\$ m.c.

PRIX VILLA DU TAPIS 4 99\$ OU 5 97\$ v.c. m.c.

TAPIS COMMERCIAL

100% polypropylène, endos caoutchouté, choix de couleurs.

Régulier: 12,99\$ v.c. ou 15,54\$ m.c.

PRIX VILLA DU TAPIS 5 99\$ OU 7 16\$ v.c. m.c.

Hâtez-vous pour un meilleur choix — Jusqu'à épuisement de la marchandise

"Le service... c'est notre affaire"

La Villa du Tapis Inc.

1240, boul. Charest ouest, Québec (Angle Charest et Saint-Sacrement) Anciennement Automobiles Inc. **681-0613**

Spécialités: TAPIS - TUILE - PRELART - Votre magasin-entrepôt à Québec

En exil, Mme Péries continue ses guérisons

par Guy DUBE

La guérisseuse Monique Barbeau, alias Monique Péries, contre qui de nombreuses accusations de pratique illégale de la médecine avaient été portées de 1973 à 1980, vit en exil depuis maintenant un an et demi dans la localité de Saint-André, au sud du Nouveau-Brunswick.

Condamnée à de nombreuses reprises — les amendes totalisaient \$33.500, selon un relevé du SOLEIL en 1979 — Mme Péries en avait marre de redonner son argent au Trésor québécois et s'exila au Nouveau-Brunswick, faisant fi des mandats d'arrestation émis contre elle à Montréal pour outrage au tribunal. Elle faisait fi également de quelques milliers de dollars qui étaient dus en amendes.

"Ici, on n'a pas d'Augustin Roy. La radiesthésie, c'est admis au Nouveau-Brunswick et je travaille avec des confrères médecins", prétend Mme Péries, dans une entrevue téléphonique avec LE SOLEIL.

Depuis mai 1980, celle qui se défend d'être une guérisseuse ou un vulgaire charlatan a installé ses bureaux dans la salle des loisirs de Saint-André, N.B. "Les gens viennent me voir de partout: de Québec, de Montréal, de l'Ontario et même de plus loin", indique-t-elle.

De 1971 à 1980, Mme Péries a tour à tour "guéri" les malades à Québec, Montréal et Hawkesbury (Ontario). Plusieurs s'en rappelleront, des centaines de personnes faisaient la

queue devant ses bureaux du boulevard Charest, à Québec. Au sous-sol de la paroisse Saint-Esprit de Rosemont, à Montréal, on a déjà vu jusqu'à 300 personnes attendre le moment de pouvoir passer devant la "guérisseuse". Son truc: deviner la maladie du "patient" et le guérir en lui apposant ses mains dans le dos ou le cou.

Elle affirme voir à travers tous les organes comme des rayons X et elle dit utiliser ses radiations pour guérir le malade.

Elle et les fequistes

Mme Péries mentionne qu'elle est "définitivement installée" au Nouveau-Brunswick. Cependant, elle aimerait bien venir faire son tour à Loretteville, d'où elle est originaire, question de visiter sa mère qui est

malade. Si elle vient au Québec et que des policiers la voient, les mandats émis contre elle seraient exécutés et elle se retrouvera en prison.

"Je ne veux plus rien savoir du gouvernement québécois. Il laisse rentrer les fequistes et moi, je suis obligée de sortir. Je ne suis quand même pas une criminelle; j'ai toujours aidé les gens", raconte-t-elle.

Il avait été prouvé en cour que la guérisseuse ne demandait pas d'argent à ses "patients", mais que ces derniers étaient "invités" à laisser quelque chose dans une petite boîte métallique. En général, les gens donnaient entre \$1 et \$5. Lors d'un procès à Québec en février 1979, une centaine de "fans" de Mme Péries s'étaient déplacés de Montréal pour venir appuyer "leur" guérisseuse. Une

injonction permanente a été émise contre Mme Péries, à la demande de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, lui défendant de pratiquer illégalement la médecine au Québec.

Un avocat de Québec, Me Richard Grenier, travaille actuellement au dossier de Mme Péries, afin de légaliser une fois pour toutes son retour au Québec, mais sans pour autant lui redonner le droit de rouvrir un bureau de radiesthésiste dans la province.

Entre-temps, Mme Péries continue d'annoncer dans les journaux québécois, pour informer sa clientèle qu'elle travaille maintenant à Saint-André, au Nouveau-Brunswick, où il n'y a pas d'équivalent de la loi médicale.



Mme Monique Péries se défend bien d'être une guérisseuse. Elle dit utiliser ses radiations pour guérir le malade.

VOUS DÉMÉNAGEZ?

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT ESTIMATION GRATUITE

Local - Longue distance - Outre-mer
Emballage - Déballage - Entreposage - Assurance tout risque.
Consultez:

DEMENAGEMENT TRANS-QUEBEC inc.
VOTRE AGENT

northAmerican Tél.: 843-8121

LA CARROLE
boutique de ski

vous présente la nouvelle collection 1983

ellesse
et
Woodrich

10505, boul. Ste-Anne de Beauré
827-2674

IMPORTANTE OCCASION D'AFFAIRES

Maintenant Hydro-Québec encourage et subventionne les systèmes de chauffage résidentiels bi-énergétiques (huile/électricité). Au cours des deux prochaines années des dizaines de milliers de Québécois achèteront de tels systèmes.

Duo-Max, conçu et fabriqué au Québec, est le meilleur et le plus complet de tous les systèmes de conversion sur le marché.

Nous souhaitons rencontrer gens d'affaires ou vendeurs/professionnels capables d'organiser, financer et gérer un service dynamique de distribution pour le produit Duo-Max dans la région de Québec.

Nous offrons des territoires protégés, une formation complète et tout le support technique nécessaire.

Les Systèmes Cadmech Inc.
2112 boulevard Thimens
St-Laurent, Québec H4R 1K8
Téléphone: (514) 337-3612

ENSEMBLE SIMMONS

GEST-ACCOR 1 Lit simple 229\$ ans
Lit double 299\$ ans
Lit Queen 349\$ ans

MOBILIER FINI ERABLE

Capitaine Lit 39 pouces 169\$
Pupitre 3 tiroirs 100\$
Commode 3 tiroirs 100\$
Bibliothèque double 100\$
Secrétaire 135\$

Commode 5 tiroirs 119\$
Bureau double 145\$
Miroir Bibliothèque simple 45\$
Bibliothèque simple 70\$

DIVAN et FAUTEUIL

2 pièces incluant divan-lit et fauteuil bergant, tel qu'illustré **249⁹⁵**

MOBILIER FUTURISTE

2 pièces **489\$**
Tabouret 69\$

CUISINIÈRE

MOFFAT
Modèle MSN 3042 **595\$**
Couleur en sus

REFRIGERATEUR

MOFFAT
13 pieds cubes **695\$**
Couleur en sus

LAVEUSE et SECHEUSE

MOFFAT
Laveuse 3 cycles sècheuse 3 cycles **888\$**
l'ensemble
Couleur en sus

MENAGE NEUF 1983
Style colonial APPAREILS ELECTRIQUES INCLUS
Comprend réfrigérateur de luxe, 2 portes, de couleur; 1 cuisinière 30 po. automatique de luxe; 2 lampes de bureau; 1 machine de bain à manger; 3 pièces en bois massif colonial; 1 meuble de salon 2 pièces; colonial avec fauteuil bergant; 1 table de centre; 1 table de coin.

ENTREPOSAGE GRATUIT pour 1983 **2,495\$**

SUPER ECONOMIE
Style colonial (1983) APPAREILS ELECTRIQUES INCLUS
1 cuisinière automatique 30 po. couleur; 1 réfrigérateur 2 portes couleur; laveuse et sècheuse de luxe; 1 meuble de cuisine 5 pièces; 1 meuble de salon complet comprenant table de bout, table de centre, lampe de planche; lampe de table; meuble de chambre complet.

ENTREPOSAGE GRATUIT pour 1983 **4,995\$**

HENRI TURCOTTE MEUBLES
2100, boul. Père-Lelièvre
CENTRE D'ACHATS DUBERGER
FACILITE DE FINANCEMENT **527-3413**
ENTREPOSAGE ET LIVRAISON GRATUITS
VOTRE PLUS GROS VENDEUR DE MENAGES

Le chauffage bi-énergie, un pas de plus vers l'utilisation rationnelle de l'énergie

Une subvention d'Hydro-Québec pouvant atteindre 650\$

Remplissez et retournez ce coupon pour recevoir tous les renseignements sur le programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations individuelles.

Je veux en savoir davantage!

Veuillez me faire parvenir la documentation sur le programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations individuelles.

Nom _____

Adresse _____

Localité _____ Code postal _____

Découper et poster à:

Hydro-Québec
Programme bi-énergie
Boite postale 6106
Montréal (Québec)
H3C 3H6

Le chauffage bi-énergie, qu'est-ce que c'est?

Dans le cadre du programme lancé par Hydro-Québec, la bi-énergie consiste à utiliser deux sources d'énergie: l'électricité et une autre source d'énergie.

L'équipement électrique qui transformera votre système de chauffage actuel en une installation bi-énergie peut être mis en place facilement et à peu de frais, quelle que soit la source d'énergie* qui assure déjà votre chauffage. Ainsi, vous utiliserez deux sources d'énergie et conserverez tous les avantages du système existant et même les accessoires que vous y avez ajoutés comme, par exemple, le climatiseur central.

C'est avantageux!

L'utilisation de l'une ou l'autre source d'énergie est commandée automatiquement par un dispositif extérieur, réglé à une température prédéterminée de manière à tirer le meilleur rendement de chacune des deux sources d'énergie.

C'est rationnel!

Le programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations individuelles répond aux objectifs que poursuit Hydro-Québec depuis plusieurs années: favoriser l'utilisation rationnelle de l'électricité et permettre au Québec d'atteindre une plus grande autonomie dans le domaine de l'énergie.

C'est subventionné!

Voici un exemple qui s'appuie sur le coût approximatif d'une installation bi-énergie dans un bungalow moyen:

Installation du système bi-énergie (électricité et mazout) 1 400\$
Moins: subvention en vertu du Programme canadien de remplacement du pétrole 700\$
subvention d'Hydro-Québec (montant maximal accordé) 650\$
Montant à payer par le consommateur 50\$

C'est facile d'en savoir plus long!

Vous êtes admissible au programme de subventions d'Hydro-Québec si, par exemple, le chauffage central de votre habitation a encore une vie utile d'au moins cinq ans ou si vous achetez ou faites construire une maison neuve individuelle dont le chauffage sera assuré par un système bi-énergie.

* Dans le cadre de ce programme de subventions d'Hydro-Québec l'électricité devient la principale source de chauffage; toute autre source d'énergie, à l'exception du gaz naturel, peut alimenter le système de chauffage d'appoint déjà en usage.

Retournez dès aujourd'hui le coupon-réponse ci-dessus pour recevoir tous les renseignements sur le programme.



PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DU CHAUFFAGE BI-ÉNERGIE DANS LES HABITATIONS

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Masson

Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Directeur de l'édition:
Marcel Pépín

Répit des usagers d'autobus



Jacques Dumais

Les 60,000 usagers d'autobus de la région métropolitaine de Québec pourront reprendre leur souffle, lundi.

Adoptée hier soir, la loi-décret 84 ne satisfait ni les chauffeurs en grève ni les dirigeants de la CTCUQ et de la CUQ. Mais elle s'avère un moindre mal dans la mesure où elle rétablit un service essentiel interrompu pendant cette pénible crise économique.

Le pire est évité à court terme mais il ne s'agit que d'un répit pour le public. Si rien n'est fait pour assainir radicalement le style de relations de travail entre dirigeants et chauffeurs de la CTCUQ, on se retrouvera avec un nouveau conflit un an plus tôt parce que le gouvernement impose un contrat de deux ans au lieu de trois.

Il est à craindre, par ailleurs, que les élus de la Communauté urbaine qui administrent la Commission de transport imputent au gouvernement toute hausse de taxes, fondée ou non, consécutive à ce décret fixant les augmentations des chauffeurs à 10 et 6 pour 100 plus l'indexation.

Cette tentation sera d'autant plus grande tant les ministériels et le rapport des deux médiateurs spéciaux nommés par le premier ministre entachent sévèrement la crédibilité des négociateurs patronaux dans ce conflit.

De toute évidence, l'heure de la relance des hostilités politiciennes a sonné dans un contexte où l'on risque de reléguer à l'arrière-plan le pourquoi de cette grève de

même que la clientèle du transport en commun.

Soulagée de toute enflure verbale, une loi d'exception ne peut tout au plus que trancher la poire en deux et renvoyer les parties nez à nez car l'une et l'autre sont responsables de cet arrêt de travail.

Le grand public accable le syndicat des chauffeurs. Au vrai, celui-ci a singulièrement omis de s'en faire un allié en négligeant d'expliquer le contexte global de ses revendications qui incluaient les particularités franchement inhumaines des victimes des maladies occupationnelles. Ce public n'a donc pas compris pourquoi les chauffeurs, en juillet, refusèrent en bloc des offres monétaires raisonnables de 9, 8 et 6.5 pour 100 pourtant ratifiées auparavant par d'autres syndicats de la CTCUQ.

De son côté, la CTCUQ savait que la grande majorité des chauffeurs ne voulaient pas la grève. Au pire, elle pariait que le gouvernement interviendrait d'autorité pour relever son prestige altéré par la grève de 8 mois, en 1979. De "globales et finales", en juillet, ses offres refusées coulaient ensuite dans le 9, 6 et 5 pour 100, sans même que la CTCUQ ait démontré de manière satisfaisante que ce rabais revêtait un caractère d'urgence économique. La partie patronale a donc provoqué cette grève et s'est cabrée jusqu'à la fin en refilant le crachoir au gouvernement.

Une telle attitude constitue un mépris des usagers. Mépris d'autant plus irresponsable que ce sont les élus de la région de Québec qui réclamèrent et obtinrent, en 1978, la nouvelle loi 36 de la Communauté urbaine leur donnant le contrôle de la CTCUQ. Résultat? Huit mois de grève, en 1979, deux semaines en 1982, qui se seraient

prolongées pendant des mois n'eut été de cette septième loi spéciale du régime péquiste.

Cette grève est la sixième à survenir à la CTCUQ depuis sa création, en 1969. Chez les chauffeurs seulement on dénombre 328 jours / personnes perdus au détriment des usagers. Bien que ce bilan soit moins funeste que pour le transport en commun de la métropole, il enrayera dramatiquement la fiabilité d'un service destiné à un public captif.

De toute nécessité, à moins que l'on mette la clef dans la porte de cette structure extrêmement coûteuse, il faut revoir les règles du jeu vieillottes qui y président dans l'optique du maintien prioritaire et en tout temps du transport en commun.

Pour ce faire, la CTCUQ doit repenser de A à Z sa politique de relations de travail fondée sur celles qui ont cours dans l'entreprise privée. Si les dirigeants actuels en sont incapables, qu'ils se réfugient sous d'autres cieus au profit d'une relève plus imaginative!

Dans notre journal de jeudi, un juriste de l'université de Québec à Trois-Rivières, M. Michel Sparer, analysait de manière remarquable le défi particulier qui se pose à une entreprise publique du type de la CTCUQ. Chaque gestionnaire ou employé doit s'initier à cette "concertation permanente" qui, en cas d'échec, fera automatiquement place à l'arbitrage sans appel.

M. Sparer a tout à fait raison de souligner que ces "serveurs" du public ne peuvent plus se servir eux-mêmes d'abord. Les usagers démunis, non organisés et sans voix ont aussi leur mot à dire au conseil d'administration. Car sans eux, la CTCUQ perd sa seule raison d'être.

le point

L'Entraide acculée au ridicule



Paul Lachance

La Fédération des sociétés d'entraide vient de recevoir un camouflet judiciaire qui l'enfoncé davantage dans un tragique ridicule.

Le juge Jacques Phillipon, de la cour supérieure, lui donne jusqu'au 17 novembre prochain pour remballer ses effets et retourner son siège social à Alma d'où, au cours de la nuit du 21 au 22 octobre, elle s'était enfuie comme un vulgaire voleur.

On se rappelle ce scénario loufoque. Un vendredi matin d'octobre, les 56 employés de l'institution se présentent aux bureaux d'Alma pour constater que leur employeur a disparu corps et biens. On leur apprend que tout le bazar est rendu à Québec, Place Jacques-Cartier, et qu'ils devront s'y présenter, lundi matin, sous peine d'être congédiés.

Le public apprend, du même coup, que les employés d'Entraide étaient en instance d'accréditation syndicale et qu'un avis avait été envoyé à cet effet, dès septembre.

Quelques jours plus tard, le président Justin Dugal déclare que le déménagement à Québec était devenu nécessaire pour la survie immédiate d'Entraide et qu'on avait agi clandestinement pour éviter que le personnel ne s'y oppose. Comble de billesées, il accuse les employés récalcitrants d'être en grève illégale.

Les choses ne pouvaient en rester là. En rendant, hier matin, sa décision, laquelle peut paraître pour le moins étrange, le juge Phillipon n'avait pas d'autre choix puisque telle était la conclusion d'une requête en injonction des employés d'Entraide à laquelle il acquiesce en opinant que le déménagement était "inusité" et que les requérants ont fait la preuve que des préjudices sérieux et irréparables leur ont ainsi été causés.

On imagine certes mal un déménagement inverse d'Entraide sans penser qu'elle risque d'y apporter les derniers débris de sa crédibilité. Mais l'institution et ses dirigeants doivent reconnaître qu'ils ont tout fait pour s'attirer des crosses. Comme on fait son lit, on se couche.

Depuis la crise qui l'avait secouée, l'an dernier, bien des Québécois s'interrogeaient sur la capacité d'Entraide à gérer les épreuves qu'on lui avait confiées. Et les explications embrouillées, peu convaincantes, voire arrogantes qu'a données M. Dugal, pour tenter d'expliquer le "coup de force" d'octobre, n'ont fait que soulever davantage de questions.

Dorénavant, on peut mettre en cause l'avenir même de l'institution, se demander quand elle sombrera.

Car il ne faut pas oublier que la force principale d'une institution financière est la crédibilité qu'elle inspire. Or, les événements récents détruisent tous les efforts déployés, depuis un an, pour assainir le bilan des Caisses d'Entraide.

A plus forte raison, la tactique employée pour faire le vide, quelle que soit la justification des motifs invoqués, et qui, pour certains, s'avèrent fondés, démontre un flagrant mépris des relations de travail, ternit l'image du mouvement coopératif québécois et la mémoire du fondateur Jacques Gagnon, et s'aliène la confiance des actionnaires.

Et l'attitude de M. Dugal a tout simplement démontré que lui et ses collègues n'avaient pas la capacité d'appliquer convenablement une décision prise dans l'intérêt de l'institution et de ses actionnaires.

Comment faire désormais confiance à une équipe qui a, en termes aussi flagrants, fait preuve d'une telle impérialité?

le mot du rédacteur en chef Quel droit d'accès à l'information?



Claude Masson

Jun 1982. L'Assemblée nationale du Québec adopte, à l'unanimité, la loi 65 sur l'accès à l'information.

"Une bouffée d'air frais, un rayon de soleil dans la grisaille parlementaire", écrit le chroniqueur parlementaire du Devoir, M. Gilles Lesage.

"Ce nouveau droit fondamental, que certains pays comme la Suède ont inscrit dans des textes de loi dès le XVIIIe siècle, est d'une importance capitale dans une société qui se veut démocratique", commente le chroniqueur aux communications de La Presse, M. Daniel Marsolais.

"Le projet de loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels impose un virage important à une vieille mentalité québécoise", ajoute le journaliste du SOLEIL, M. André Dionne.

Loi de l'accessibilité à l'information, loi de la transparence, loi de la démocratisation de l'information gouvernementale, les éloges ne tarissent pas à l'égard du parrain de cette législation, leader du gouvernement et ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand.

Or, à peine quatre mois après l'adoption de cette loi, une brèche importante vient d'être créée à cette belle ouverture gouvernementale.

Le sous-ministre par intérim du ministère de l'Environnement, M. Bernard Harvey, a fait parvenir une note de service à tous les directeurs généraux et directeurs régionaux, en date du 20 octobre, qui se lit comme suit:

"Je vous serais reconnaissant de rappeler à tout votre personnel qu'avant d'accorder une entrevue verbale aux journalistes, on doit nécessairement en référer à son supérieur immédiat.

"Au niveau de l'information écrite (lettres, communiqués, etc...) transmise à la presse, elle doit au préalable recevoir mon approbation."

En d'autres termes, aucune conversation téléphonique, aucune rencontre, aucun communiqué adressé à la presse, sans une autorisation reçue au plus haut niveau du ministère.

Pourquoi une telle directive? M. Harvey a expliqué au chroniqueur à l'environnement du SOLEIL, M. Raymond Gagné, qu'un responsable d'une direction générale du ministère avait publié récemment une lettre dans les journaux au nom de l'environnement Québec.

Comme il s'agissait là d'une position officielle, le fonctionnaire aurait dû faire entériner son écrit par les autorités du ministère.

Pour le sous-ministre intermédiaire, la note a été émise non pas dans le but de diminuer l'information mais bien d'éviter qu'une fausse information soit mise en circulation ou encore qu'une information ne reflète pas fidèlement les vues du ministère sur telle ou telle question.

M. Harvey a probablement émis sa directive avec la meilleure volonté du monde. Mais, pour un fonctionnaire qui s'en tient à libellé de sa note, c'est silence et bouche cousue sur tout.

La surveillance qui peut être exercée auprès des fonctionnaires, la crainte des représailles, la désobéissance à une directive sont autant de facteurs qui incitent bon nombre de fonctionnaires à appliquer la directive à la lettre.

Le cas soulevé ici peut servir d'exemple type dans la préparation de la réglementation qui fournira, à l'appui de la loi, la façon d'appliquer celle-ci dans les faits.

Il y a de nettes différences entre une prise de position officielle, une opinion politique, un point de vue exprimé au nom du ministre ou du ministère et la transmission d'un renseignement purement administratif, d'une information de nature technique, d'une réaction réclamée d'un spécialiste.

Tout en reconnaissant que le sous-ministre Harvey a voulu empêcher les abus, sa directive englobe tout. Prise à la lettre, les fonctionnaires doivent rester muets.

Et pourquoi obtenir systématiquement l'approbation du sous-ministre? Pourquoi donc y a-t-il une direction des communications dans les ministères? Les membres de ces directions, chargés et payés justement pour répondre aux demandes d'informations et de renseignements, sont-ils obligés de tout référer au sous-ministre?

S'il y a un ministère qui est directement au service des citoyens et qui multiplie les avis par l'intermédiaire des médias, c'est bien le ministère de l'Environnement.

La note de service de M. Harvey n'est pas unique en son genre. Des fonctionnaires de ministères, d'offices, de régies, de sociétés d'Etat se cantonnent souvent derrière de telles directives pour refuser toute information aux journalistes ou aux citoyens.

L'Etat, entreprise pourtant publique, est-il aussi transparent que le souhaiterait le parrain de la loi sur l'accès à l'information? Le ministre Jean-François Bertrand est loin d'avoir terminé son oeuvre.



TEMPÊTE DANS UN VERRE D'EAU SALE.

bloc-notes

La réplique de Clark



Marcel Pépín

Le premier ministre Trudeau blâme la concurrence étrangère et la faible productivité des Canadiens pour expliquer le déclin économique du pays. Il est dans l'erreur. C'est plutôt aux politiques libérales qu'il faut s'en prendre.

Voilà, résumé trop brièvement, l'essentiel du message de M. Joe Clark, plusieurs jours après l'adresse en trois volets du premier ministre au pays. M. Clark n'a utilisé que treize des vingt-sept minutes que mettait Radio-Canada à sa disposition. On a vite compris pourquoi: moins habile philosophe que M. Trudeau, moins à l'aise à l'écran que son adversaire, il a voulu éviter d'ennuyer trop longtemps à son tour des citoyens qui ne veulent savoir qu'une chose: quand l'économie reprendra-t-elle enfin un rythme de croissance prometteur?

Pas plus que M. Trudeau, M. Clark ne connaît pas la réponse à cette question. Il ne lui reste donc comme alternative qu'à condamner les politiques libérales, sans verser trop ou-

vertement dans la rhétorique partisane, ce que les télé-spectateurs pourraient lui reprocher en cette période de solidarité réclamée de toutes parts.

Le chef de l'Opposition a donc réussi à éviter le piège qui guette toute opposition, à savoir de proposer des remèdes comme s'il exerçait le pouvoir, permettant ainsi au gouvernement d'attaquer le programme de son adversaire en faisant oublier ses propres faiblesses. Mais il n'a pas évité l'écueil des généralités, des critiques trop abstraites, des accusations globales.

Il y a fort à parier que les libéraux sauront tirer autant d'avantages politiques de la réplique de M. Clark que des discours de M. Trudeau. Le chef conservateur a pris le risque de tenir des propos légèrement différents en anglais et en français. Cela ne se fait plus, tant on s'est moqué dans le passé des politiciens aux multiples discours adaptés aux auditoires différents. Il suffira aux libéraux de clamer partout que M. Clark n'ose dire en anglais ce qu'il affirme en français ou vice versa pour que sa crédibilité s'en trouve égratignée.

En fait, M. Clark a commis une première erreur en re-

nonçant à donner la réplique au chef du gouvernement le lendemain des discours de M. Trudeau. Plus il attendait, moins sa réplique devenait pertinente et plus il éprouvait de la difficulté à l'insérer dans l'actualité. Même raccourcie, elle avait peu de prise sur la réalité, parce que les gens avaient déjà oublié depuis longtemps les exhortations du premier ministre et guère retenu davantage les pioupioues verbales du ministre des Finances Marc Lalonde.

Le chef de l'Opposition n'avait donc plus d'autre intérêt dans cet exercice que de renseigner une fois de plus les citoyens sur la conviction qui l'anime en matière économique, à savoir limiter l'intervention gouvernementale et favoriser le capital privé. Voilà un credo fort connu des électeurs. M. Clark n'avait rien à perdre à le répéter.

Les Québécois auront aussi noté sa disponibilité envers le Québec, son inquiétude devant l'esprit de confrontation qui anime la députation québécoise et son engagement à prêter une attention soutenue aux problèmes du Québec.

Mais là s'arrête l'impact de ces interventions. Ni M. Trudeau ni M. Clark n'ont convaincu les citoyens que la solution à la crise peut vraiment venir des politiciens.



Plein de nouveau

C'est officiel depuis hier soir: le Conseil des monuments et sites du Québec loge à une nouvelle adresse, au deuxième étage d'un bâtiment du ministère des Affaires culturelles du 72 côte de la Montagne (ancienne Maison de la francité). Il vient de lancer un nouveau magazine: "Continuité, le patrimoine en perspective". Et il s'est doté d'un nouveau logotype, que l'on voit sur cette photo, fièrement encadré par son président Luc Noppen (à gauche) et du ministre des Affaires culturelles, Clément Richard.

Le voyage au Québec: un marché de \$3 milliards

par Richard COTE

Le marché annuel du voyage au Québec totalise plus de \$3 milliards, un Québécois sur deux part en voyage durant ses vacances et, de ce nombre, 15 pour 100 seulement ont recours à un agent de voyage pour préparer leurs périples.

Les agents de voyage sont donc en droit de se demander ce qui cloche dans leur industrie pour qu'ils n'aient pas une meilleure part du gâteau qui leur permettrait de vivre décemment plutôt que de toujours vivre entre la faillite et la rentabilité.

Cette situation est-elle due à l'image que projette l'agent de voyage, à la relation de conscience à établir avec le client, au type ou à la qualité du produit offert? C'est ce que les membres de l'Association canadienne des agents de voyage (section Québec) vont analyser au cours de cette fin de semaine-ci durant leur congrès annuel qui a lieu au Mont Sainte-Anne.

Déjà hier, les résultats d'une enquête statistique, menée par Secor, à la demande de ACTA, donne une description de l'industrie qui permet d'être optimiste. Le marché est là, il suffit de trouver le moyen d'en tirer profit.

Le thème du congrès: "Sommes-nous des managers ou des artistes?" Voilà la question que les agents de voyage ont choisie de se poser à cette époque où les grands et petits du milieu (Skylark, Voyages Michel, Québec Monde, etc) disparaissent un à un du marché semant parfois la panique dans l'industrie et chez la clientèle.

Déjà certains par-

ticipants ont fait des constatations. Les voyages d'affaires représentent un marché de \$800,000 que plusieurs d'entre eux ont toujours négligé, plus de 43 pour 100 des voyages

que font les Québécois ont comme destination le Québec même et c'est un produit qu'ils ont souvent mis de côté.

Les questions sont posées, les agents de voyage tenteront en fin de

semaine de trouver des réponses et aussi de se donner les moyens nécessaires, entre autres, à la récupération des marchés qui leur ont, jusqu'ici, en bonne partie échappé.

Grève générale illimitée à Chrysler

TORONTO (d'après PC, AFP et NYTNS) — Les quelque 10,000 employés de Chrysler du Canada, répartis dans les six usines ontariennes, ont débrayé, hier matin. Un porte-parole du syndicat des travailleurs unis de l'automobile (TUA) a affirmé que la grève pourrait bien durer jusqu'au début de 1983.

Par ailleurs, la société Chrysler a annoncé, de son côté, la mise à pied et ce, pour une durée indéterminée, de 2,500 travailleurs, à la suite de la

grève générale illimitée, déclenchée hier par ses travailleurs canadiens. Ainsi, 2,500 travailleurs des usines Chrysler du Michigan, de l'Indiana et de l'Alabama, qui fabriquent des pièces qui sont ensuite assemblées au Canada, seront mis à pied à partir de lundi.

La grève des travailleurs canadiens de Chrysler risque donc de porter un coup sévère au troisième constructeur automobile du continent nord-américain qui venait tout juste de remonter la pente après avoir évité la banqueroute, il y a trois ans. Au cours des récents trimestres, Chrysler avait même déclaré des profits.

BIJOUTERIE BERNARD LEE
769 MAIL CENTRE VILLE
524-3941

ANNIVERSAIRE 45 ANNIVERSAIRE

CETTE SEMAINE SEULEMENT
AVEC CHAQUE COUPON
SUPER GRAND SPÉCIAL
TOUT EN 10K OR

	BRACELET	\$27.45
		\$23.45
		\$24.45
		\$21.45
		\$14.45
		\$25.45
		\$16.45

07 ct. / 14K **SUPER SPÉCIAL**
\$95.45

STATIONNEMENT GRATUIT CHEZ PLACE CARTIER
BIJOUTERIE BERNARD LEE

25% de rabais sur les duvets "LA COUCHETTE" de la Boutique La Couchette Inc. de Place Ste-Foy

Du 6 au 13 novembre incl.

Notre personnel qualifié se fera un plaisir de répondre à vos questions sur les avantages, la qualité et le contenu du duvet.

Exigez nos duvets de qualité. Vous vous réveillerez de bonne humeur!

BOUTIQUE LA COUCHETTE INC.
2452, boul. Laurier, Ste-Foy, Qué.
G1L 2L1 Tél.: (418) 653-1140

MAISONNEC
No 801817

LA FUTURISTA
À PARTIR DE **\$34 800**

- Hypothèque de \$30 000 (25 ans) au taux de 13 1/2% garanti pendant 3 ans
- Subvention du gouvernement fédéral \$3 000
- Capital et intérêts 307.27/mois

THETFORD-MINES 744, boul. Ouellet 338-4521	CHATEAUGUAY 67, rue Martel (514) 692-9029
ST-JEAN-CHRYSOSTOME 784, rue Commerciale 839-0062	LAC-BEAUPORT 7, chemin des Mélézes 849-9829
ANCIENNE-LORETTE 4270, boul. Hamel 872-4610	SAINT-EUSTACHE 745, des Plaines (514) 473-1835
POINTE-AU-PERE 325, boul. Sainte-Anne 722-6313	CHATEAUGUAY 233, boul. des Rameaux (514) 091-5605
JONQUIERE 4068, ch. Saint-Damien 542-9037	CHANDLER (418) 689-3921

FLEXI DÉCOR

UNITÉ MURALE TELLA-D

Voici un rayonnage d'une grande flexibilité conçu pour vous offrir un rangement sur mesure du sous-sol au grenier. Le mariage parfait entre l'architecture et le décor ambiant. Rangement, vitrines, tablettes à interchanger selon vos besoins.

OPTIONS

- Orme naturel ou teint noir
- Fini sur les 2 faces
- 7 tablettes ajustables
- Incluant - Bar - Modules 2 portes - Vitrine - Modules 3 tiroirs - Tablette stéréo
- Installation incluse **1650 \$**

Dussault meubles
"UNE LIGNE DE PENSÉE!"
9, rue Courcellette
Québec, Qué. (418) 683-2327
DÉCORATION INTÉRIEURE

L'hiver approche...
gardez-vous bien
au chaud
dans une fourrure

Jos Robitaille Inc.
700, Richelieu
Québec

manteau - jaquette - pelisse
prêt-à-porter ou sur mesure
réparation
depuis 1894